



Assemblée générale

Cinquantième session

16^e séance plénière

Mardi 3 octobre 1995, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Freitas do Amaral (Portugal)

En l'absence du Président, M. Berrocal Soto (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, S. E. l'Honorable Seymour Mullings.

M. Mullings (Jamaïque) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple jamaïcains, je félicite M. Diogo Freitas do Amaral de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que ce représentant éminent du Portugal saura mettre ses compétences reconnues au service de la direction des affaires de l'Assemblée à ce moment important de la vie des Nations Unies.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à son éminent prédécesseur, M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, dont la contribution aux travaux de la quarante-neuvième session a été extrêmement précieuse.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République des Palaos, qui a été admise aux Nations Unies le 15 décembre 1994.

Qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement et du peuple jamaïcains, d'exprimer notre sympathie aux populations des îles soeurs des Caraïbes qui ont récemment été ravagées par de terribles ouragans. Des dommages énormes ont été causés aux infrastructures, à l'agriculture et à l'industrie du tourisme de la plupart de ces petites îles. Pour reconstruire, elles auront besoin de l'aide et de l'appui immédiats de la communauté internationale. J'adresse un appel à tous les pays ici réunis pour qu'ils apportent l'aide nécessaire à nos partenaires des Caraïbes.

Cette année, notre débat général coïncide avec la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies. Cet événement historique est pour nous l'occasion de réfléchir à l'oeuvre et à l'utilité de l'Organisation et de tracer la route qui nous mènera au XXI^e siècle.

La création des Nations Unies il y a 50 ans a irrémédiablement changé le cours de l'histoire mondiale, puisque, du même coup, un nouveau cadre a été donné aux relations internationales. Pendant les cinq dernières décennies, l'organisation mondiale, confrontée aux aléas d'un climat international imprévisible et souvent tendu, a obtenu des résultats

remarquables dans des domaines très divers. Et pour des millions et des millions de personnes à travers le monde, elle reste à bien des égards la plus grande source d'espoirs et le seul moyen viable d'assurer la paix et la sécurité internationales et le développement.

Aujourd'hui, nous vivons toujours dans un monde imparfait où la pauvreté, les inégalités sociales et économiques entre États et au sein des États, la faim, la maladie et la détérioration de l'environnement sont autant de questions cruciales. Des solutions mondiales doivent être trouvées à ce qui constitue inévitablement des problèmes mondiaux. Nous sommes enfin tous d'accord pour dire que les grands problèmes auxquels le monde est confronté revêtent un caractère transnational.

Relever ces défis est une tâche redoutable. Toutefois, alors qu'il y a moins d'une décennie la division idéologique de la guerre froide limitait notre capacité d'y faire face, nous nous trouvons à présent dans une situation beaucoup plus favorable à cet égard. Aujourd'hui, nous sommes plus disposés et plus à même de faire cause commune sur un certain nombre de questions.

La tâche prioritaire de notre époque est d'éliminer les causes fondamentales de l'instabilité et des conflits dans la communauté mondiale, situation qui prend ses racines dans les conditions sociales et économiques affectant la plus grande partie de l'humanité. Alors que nous nous apprêtons à entrer dans le prochain siècle, notre attachement à réaliser le développement sous tous ses aspects doit rester notre objectif prioritaire. À cet égard, la Jamaïque continue d'accorder une grande importance au travail de l'ONU en ce qui concerne la promotion de l'Agenda pour le développement. Nous pensons qu'il fournit les rudiments qui permettront d'élaborer une stratégie de développement régulier. Nous espérons que cette session historique de l'Assemblée générale reconnaîtra l'importance de cet Agenda et définira le mandat nécessaire à sa mise en oeuvre.

Le Secrétaire général a énoncé les cinq dimensions qui constituent les bases de l'action à entreprendre pour réaliser un développement durable. Ce sont : la paix, l'économie, la protection de l'environnement, la justice sociale et la démocratie.

Il importe que nous acceptions le fait que ces concepts sont interdépendants et qu'ils se renforcent mutuellement. Le développement n'est pas possible en l'absence de paix et de stabilité. À l'inverse, l'absence d'un développement reposant sur une base solide et l'impossibilité de tirer parti

des avantages du progrès matériel constituent une menace à la paix et à la stabilité.

La croissance économique est nécessaire pour le développement. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport,

«Les nouveaux modes de réalisation du développement devraient non seulement susciter la croissance économique mais également faire en sorte que les bienfaits de celle-ci soient équitablement accessibles. Ils devraient permettre aux gens d'être partie prenante aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie.»
(A/49/665, par. 5)

Pour que le développement durable se maintienne, il doit être axé sur l'être humain dans ses objectifs, sa portée et son centre d'intérêt. Il a besoin d'un environnement qui donne la priorité à la promotion du bien-être social, à l'intégration et au progrès; d'un environnement où l'accent est mis sur l'élimination de la pauvreté, sur l'amélioration de la santé et de l'éducation et sur l'emploi productif pour tous.

C'est pourquoi il est crucial que nous honorions les engagements contractés lors des grandes conférences internationales et que nous les intégrions dans un cadre commun de développement. Les déclarations et les programmes de travail adoptés à l'issue de ces conférences, à commencer par le Sommet mondial pour les enfants en 1990, jusqu'à et y compris la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue récemment, constituent la base sur laquelle il convient d'édifier un consensus mondial relatif à de nouvelles stratégies pour le développement social et économique. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui aura lieu l'année prochaine ajoutera encore à ce consensus mondial.

C'est dans ce contexte que je voudrais parler plus précisément du Sommet mondial pour le développement social, l'une des deux principales conférences mondiales qui ont eu lieu cette année. Ce Sommet a fourni un cadre de discussion et d'engagement à l'action sur les questions de la pauvreté, du chômage et de la désintégration sociale. À Copenhague, les dirigeants du monde ont reconnu le thème central et omniprésent de la pauvreté et l'obstacle qu'elle constitue pour l'intégration sociale. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague contiennent des engagements universels : l'engagement de créer un environnement national et international propice à l'élimination de la pauvreté; l'engagement de développer l'emploi productif; et l'engagement de promouvoir le développement social et

de favoriser l'intégration sociale. Toutes ces actions seraient entreprises dans un cadre de croissance économique et de développement durables.

Non seulement la Déclaration et le Programme d'action contiennent-ils les engagements d'accélérer le développement des ressources économiques, sociales et humaines, mais ils définissent en outre expressément les objectifs à atteindre pour faire face aux problèmes apparemment insolubles des pays en développement. La question critique est celle des ressources. C'est un défi immense.

Dans le cadre d'une politique nationale et conformément au contenu de la Déclaration et du Programme d'action, la Jamaïque s'est déjà engagée à soulager la pauvreté à titre prioritaire.

Qu'il me soit permis d'évoquer l'autre importante conférence qui s'est tenue cette année : la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui vient de s'achever à Beijing. Cette conférence a donné lieu à un Programme d'action complet visant à renforcer la capacité d'action des femmes et à les intégrer plus pleinement dans le processus du développement.

Nous reconnaissons que les gouvernements sont investis de la responsabilité première de s'acquitter des engagements contractés lors de ces conférences. Toutefois, pour atteindre ces objectifs, les efforts nationaux devront s'accompagner d'une coopération internationale efficace. Nous nous associons par conséquent à d'autres pour prier instamment la communauté internationale de s'acquitter collectivement de ses engagements en acheminant des ressources financières et techniques nouvelles et additionnelles vers les pays en développement. C'est cette mobilisation de ressources financières adéquates à des fins de développement qui décidera si les pays les plus pauvres du monde resteront exclus du progrès dont jouissent les autres.

Les tendances positives de la croissance économique mondiale ne sauraient occulter la dichotomie qui persiste dans l'économie internationale. Les efforts entrepris par les pays en développement pour appliquer des politiques macroéconomiques saines et des programmes d'ajustement structurel continuent de subir les effets de conditions économiques extérieures défavorables caractérisées par le protectionnisme dans le commerce des biens et des services, la baisse persistante de l'aide publique au développement (APD), l'instabilité des courants financiers et des taux de change, et les limitations à l'accès aux techniques.

Tout cela prouve amplement que dans un environnement de plus en plus globalisé, il est absolument nécessaire que nous donnions plus de poids à tout le processus de coordination de la politique économique internationale. Des institutions telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale devraient encore améliorer leurs procédures pour tenir compte des besoins critiques et des circonstances particulières des pays en développement. Ce processus pourrait être encore amélioré grâce à de meilleures consultations entre le Groupe des 77, le Groupe des 15 et le Groupe des 7.

De nombreux pays en développement ont entrepris à grands frais des réformes en matière de politique et de réglementation en vue d'aboutir à la création d'une économie axée sur le marché et déterminée par le secteur privé. Mais cela n'aura de sens que dans un environnement économique international favorable, faute de quoi, les efforts entrepris pour édifier des économies autonomes seront réduits à néant.

Après l'achèvement des négociations d'Uruguay et la création d'une Organisation mondiale du commerce (OMC), le décor est planté pour un système commercial multilatéral plus ouvert. Pour affronter ce régime commercial nouveau et complexe, les pays en développement ont besoin d'assistance au niveau de la production et de la commercialisation pour tirer parti des avantages potentiels que renferment les nouveaux marchés.

Il est donc crucial qu'une certaine souplesse soit manifestée à l'égard des pays en développement pour renforcer notre pleine participation au système commercial multilatéral.

Les événements et les changements institutionnels récents, tels que la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), renforcent la nécessité de pouvoir compter sur des institutions telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en tant qu'instance commerciale orientée vers l'action et agissant dans une perspective solide de développement. Nous ne devrions pas manquer de réfléchir au rôle utile que jouent la CNUCED ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Tous les efforts devraient être faits pour préserver ces organisations, qui ont été conçues pour servir les objectifs du développement des pays en développement. Elles n'échappent pas à la nécessité du changement. Elles ont révélé leur capacité de s'adapter à un environnement nouveau et d'élaborer des concepts et des programmes pertinents au regard des besoins actuels des pays en développement. Nous sommes par

conséquent opposés à toute tentative de réduire les contributions de ces organes aux objectifs du développement du système international.

Dans notre propre région, des mesures sont prises pour améliorer les conditions qui sont censées favoriser de bonnes relations commerciales entre nos pays, et partant, accroître la productivité de nos économies. La Convention portant création de l'Association des États des Caraïbes est entrée en vigueur. Ce nouveau groupement de 25 États, plus les membres associés, représente une base économique solide et viable qui permettra de saisir les occasions offertes par le nouvel environnement économique international.

À cet égard, nous continuons d'affirmer la nécessité d'inclure tous les pays de la région dans le processus d'intégration. À cette fin, nous réaffirmons notre préoccupation à l'égard des tentatives qui sont faites pour compliquer encore les arrangements commerciaux régionaux par des lois nationales qui ont un caractère extra-territorial dominant.

Si j'ai consacré une partie importante de ma déclaration aux questions de développement et de politique économique et commerciale internationale, c'est parce que la Jamaïque voudrait insister sur l'importance fondamentale que revêt le développement économique et social pour la réalisation de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons du fait que l'Agenda pour le développement du Secrétaire général ait à juste titre été reconnu comme un complément essentiel de l'Agenda pour la paix. Nous restons attachés à l'idée de maintenir le rôle des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix.

Les conflits régionaux et civils qui font rage actuellement sur fond d'antagonisme ethnique et religieux exigent que l'accent soit mis davantage sur la diplomatie préventive afin de désamorcer les tensions avant qu'elles ne dégénèrent en violence et en effusions de sang, ainsi qu'on a pu le voir dans les Balkans et en Afrique centrale. Nous devons concevoir des mécanismes permettant de traiter les problèmes dès qu'ils apparaissent et, partant, d'éviter une situation où la communauté internationale se trouve amenée à employer de plus en plus de ressources pour faire face à une situation qui ne fait qu'empirer. À cet égard, des mesures urgentes destinées à instaurer une capacité de déploiement rapide devraient être envisagées.

En Bosnie-Herzégovine, le monde a été témoin de la tragédie d'un démantèlement forcé d'une société multi-ethnique et multireligieuse. Cette situation a été difficile pour les Nations Unies. Il est vital que tous les efforts

soient faits pour mettre fin aux combats, et nous espérons que les dernières tentatives faites pour parvenir à un règlement négocié conduiront à une solution durable et globale. Je souhaite à ce stade exprimer au nom du Gouvernement jamaïcain notre profond regret face aux pertes quasi quotidiennes en vies humaines. Nous exprimons nos condoléances aux familles des soldats de la paix des Nations Unies ainsi qu'aux familles des trois diplomates américains qui participaient à la négociation d'un règlement au conflit.

Nous ne sommes pas moins préoccupés et affligés par la situation au Rwanda et au Burundi. Nous continuons d'appeler instamment les factions à poursuivre la réconciliation nationale en vue du relèvement et de la reconstruction économiques de leurs pays respectifs.

Dans notre propre région, nous pouvons, à juste titre, être fiers du rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué pour ramener au pouvoir le Président démocratiquement élu d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide. Cela a été un élément critique de l'effort diplomatique complexe destiné à trouver une solution à la crise de ce pays frère. La Jamaïque, à l'instar d'autres pays de la Communauté des Caraïbes, a contribué à la force multinationale en Haïti et, ensuite, à la Mission des Nations Unies en Haïti. Le peuple haïtien se trouve maintenant engagé dans la voie de l'édification de la démocratie. Le succès que connaîtra Haïti dans ses efforts de reconstruction de l'économie du pays dépendra, dans une large mesure, de l'attention que continuera de lui accorder toute la communauté internationale.

Le succès des Nations Unies en Haïti nous amène à réfléchir aux réalisations souvent méconnues de l'Organisation, s'agissant de fournir une assistance humanitaire des plus nécessaires en cas de conflit.

Il existe un certain nombre de questions politiques importantes à notre ordre du jour qui exigent une solution, notamment la situation au Moyen-Orient. Nous nous félicitons des efforts faits par les parties pour continuer le processus de paix dans un esprit de réconciliation afin de réaliser une paix globale, juste et durable. Nous espérons que le même esprit de réconciliation présidera aux négociations engagées pour régler d'autres questions qui restent depuis longtemps sans solution, y compris la situation à Chypre.

Je voudrais parler d'une question dont nous considérons qu'elle revêt une importance mondiale. Il y a quatre mois, la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation s'est achevée sur un accord

de la majorité des États pour que le Traité soit prorogé indéfiniment. De même que les autres États non dotés d'armes nucléaires, nous avons approuvé cette prorogation indéfinie compte tenu de l'intention déclarée par les puissances nucléaires de faire preuve de retenue en ce qui concerne la prolifération verticale et le désarmement nucléaire. À cet égard, nous sommes profondément déçus par la décision prise récemment par certains États dotés d'armes nucléaires de reprendre les essais nucléaires, décision que nous considérons comme étant un coup sérieux porté au régime de non-prolifération. La Jamaïque est opposée à la prolifération des armes nucléaires et tient à réaffirmer la nécessité de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans l'intervalle, nous appelons instamment les États dotés d'armes nucléaires à respecter le moratoire sur les essais nucléaires.

Le développement progressif du droit international a été un objectif fondamental des Nations Unies. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'inauguration de l'Autorité internationale des fonds marins à Kingston, à la Jamaïque, en novembre de l'année dernière, représentent une réalisation majeure dans la création d'un ordre juridique pour la gestion des mers et des océans comme patrimoine commun de l'humanité. Nous lançons un appel pressant en faveur d'une adhésion universelle à la Convention. La Jamaïque étant le pays hôte de l'Autorité internationale des fonds marins, je peux assurer l'Assemblée de son ferme engagement à favoriser l'établissement d'un environnement propice à la réalisation des objectifs de la Convention.

L'établissement de l'Autorité internationale des fonds marins traduit la volonté des États parties à faire en sorte que ce nouveau régime international devienne opérationnel dans les plus brefs délais. Nous sommes tous très déçus du fait que la première session se soit achevée sans que les dispositions administratives nécessaires aient pu être mises en place pour que commencent les travaux de fond de l'Autorité. Je profite de cette importante occasion pour demander instamment aux États parties de s'attacher à résoudre les questions en suspens dans le même esprit d'engagement dont ils ont fait preuve pour obtenir l'acceptation de la Convention.

Nous pensons que les Nations Unies sont maintenant en position de réaliser les buts de la Charte et de jouer un rôle actif, dynamique et de catalyseur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la promotion de la coopération économique. Aujourd'hui plus que jamais,

une possibilité réelle s'offre à nous d'engager une action décisive et universelle pour atteindre les buts pour lesquels l'Organisation a été créée. Nous devons mettre à profit cette opportunité. Nous savons combien les espoirs sont grands à cet égard. Pour ces raisons, la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies doivent être vigoureusement poursuivies. Nous sommes certains qu'une Organisation réformée et renforcée sera en mesure de mener à bien la double tâche qui consiste à promouvoir la paix et à contribuer au processus de développement de tous les membres de la communauté internationale.

Dans son rapport annuel à l'Assemblée générale, le Secrétaire général souligne, cette année, dans le contexte de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, que

«Il sera crucial, dans le cadre de ce processus de réforme élargie, d'établir des relations plus dynamiques entre les principaux organes intergouvernementaux — l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.» (A/50/I, par. 20)

C'est un point de vue que je partage. La Jamaïque est fermement convaincue qu'il faut permettre à l'Assemblée générale de remplir son rôle d'instance supérieure délibérative et décisionnelle de l'Organisation. Nous pensons également que le rôle du Conseil économique et social devrait être renforcé.

Il est également opportun de souligner que les Nations Unies ont été conçues à une époque complètement différente. Aujourd'hui, avec tous les changements intervenus au cours des 50 dernières années, il est injustifiable que les mêmes cinq membres permanents du Conseil de sécurité puissent exercer le même contrôle que celui qu'ils exercèrent immédiatement après la seconde guerre mondiale. Pour cette raison, et pour d'autres raisons valables, la Jamaïque soutient l'appel à un élargissement du Conseil de sécurité, y compris dans sa composition permanente, sur une base géographique équitable.

De nombreuses initiatives ont été prises par les États Membres, des groupes indépendants et des individus pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation. Il est temps maintenant que les idées créatives engendrées par ces initiatives soient introduites dans un cadre général pour permettre de dessiner la nouvelle structure des Nations Unies. À cet égard, la Jamaïque participera pleinement au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée de l'Assemblée générale, récemment mis en place pour effectuer un examen complet des études et des rapports liés à la revitalisation et à la réforme des Nations Unies.

L'ordre du jour de cette cinquantième session représente évidemment un grand défi. Notre but est de veiller à ce que l'Organisation soit à même de s'acquitter efficacement de ses responsabilités. Il semble évident qu'elle y soit disposée, et cela nous donne des espoirs. En tant que gardiens de l'avenir, efforçons-nous donc de rendre ce monde plus pacifique, plus juste et plus prospère.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S. E. M. Wladyslaw Bartoszewski.

M. Bartoszewski (Pologne) (*parle en polonais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : D'emblée, je voudrais exprimer mes sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, homme d'État distingué et juriste éminent du pays ami du nôtre qu'est le Portugal.

Nous suivons également avec une reconnaissance particulière les actions du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont le dévouement à la cause de la paix et au développement économique et social jouit de l'approbation universelle.

Il y a trois mois, les célébrations du cinquantième anniversaire de notre Organisation ont été inaugurées à San Francisco lors d'une réunion de lauréats du prix Nobel. Cinquante années se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, qui commença avec l'agression des forces du Troisième Reich contre la Pologne, à l'aube du 1er septembre 1939. En tant qu'historien et que témoin oculaire de ces événements, j'ai le droit moral de rappeler, du haut de cette tribune, que c'est la Pologne qui a mis un terme à la politique d'apaisement, une politique qui était futile alors et qui est futile aujourd'hui, une politique qui, à long terme et de toute façon, n'est jamais payante, nulle part.

Pour la Pologne, première victime de la seconde guerre mondiale, cette guerre fut la plus longue : cinq ans, huit mois et huit jours. Elle s'est terminée par la victoire, mais une victoire qui n'apporta pas une liberté complète au peuple polonais. C'est seulement 45 ans plus tard que nous avons atteint le but pour lequel les patriotes polonais luttèrent avec tant de dévouement : un État libre et souverain, dans une Europe nouvelle et démocratique.

Déjà au cours de cette guerre, la plus horrible de toutes à ce jour, on pensait à la paix et aux moyens de la perpétuer. Conscients de leur expérience tragique du temps

de guerre, les peuples et les États ont cherché à débarrasser le monde une fois pour toutes des guerres et des souffrances qu'elles infligent. C'est ainsi que fut créée l'Organisation des Nations Unies. Depuis le tout début, la Pologne, Membre fondateur, a joué un rôle actif dans les activités de l'Organisation, dont les buts principaux étaient la préservation et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, l'assurance d'un développement social et économique pacifique, le droit à une existence décente et la promotion du respect des droits de l'homme.

La guerre froide et la bipolarité Est-Ouest ont rapidement mis fin aux espoirs de parvenir à un relâchement des tensions et à une paix que ne viendraient pas troubler les conflits politiques ou idéologiques. Même si, fort heureusement, aucune catastrophe nucléaire n'a eu lieu dans le monde — fait dont le mérite revient indéniablement à l'Organisation des Nations Unies — l'histoire d'après guerre abonde en tensions, et l'humanité s'est plus d'une fois trouvée au bord d'une guerre totale. Des ressources accrues ont été consacrées non pas à la réparation des dommages causés par la guerre et au bien-être de l'homme, mais au maintien d'un étrange équilibre — l'équilibre de la terreur au moyen de la course aux armements. Le monde a été divisé à Yalta en deux camps hostiles. Nombre d'États, en Europe centrale par exemple, ont été absorbés par le bloc des pays de l'Europe de l'Est contre la volonté de leurs peuples. En mentionnant Yalta, je n'entends formuler aucun reproche à l'égard d'un pacte qui s'est révélé odieux pour la Pologne. Je n'en fais mention que pour mettre en garde contre de futurs Yalta, quel que soit le lieu où ils pourraient être conclus et quels que soient les pays qu'ils pourraient menacer. Nous voulons une Europe à l'abri de toute division politique ou autre, car les conséquences en seraient identiques.

À la suite des transformations géopolitiques qui puisent leur origine en Pologne dans les années 80, et qu'il a été impossible d'arrêter compte tenu des aspirations à la liberté exprimées par les peuples de cette partie de l'Europe et de l'Asie, le monde est devenu infiniment plus sûr. L'affrontement Est-Ouest a disparu, à jamais faut-il espérer, et les termes «Est» et «Ouest» ont repris leur ancienne signification, qui est d'ordre purement géographique. Le monde, bien qu'il ait cessé d'être bipolaire, n'est cependant pas exempt de conflits. Ainsi, latentes ou supprimées, les forces du nationalisme ont réapparu avec une vigueur accrue, souvent en raison de l'intolérance, des querelles ethniques et religieuses ou d'un racisme ouvert.

Six ans après le début, en 1989, de grands changements survenus sur la carte politique du monde, le nouvel

ordre international qui avait été envisagé ne s'est toujours pas concrétisé. L'ONU et tous ses Membres continuent activement de rechercher des réponses efficaces et équitables aux nouveaux problèmes qui se posent depuis la fin de la guerre froide. Ces changements politiques offrent l'occasion unique d'établir un nouveau système de coopération pacifique, et pas simplement de coexistence. Le désir de chacun est d'instaurer un nouvel ordre mondial, un ordre qui assurerait la pleine sécurité de tous les États et offrirait les conditions d'un rapide développement économique et social, tout en donnant à tous les individus la possibilité qui leur revient à juste titre d'exercer pleinement leurs droits de l'homme. Il est évident qu'il ne doit y avoir aucune place pour l'intolérance, les manifestations ethniques, les haines religieuses ou raciales, y compris l'odieux antisémitisme.

La Pologne est consciente du rôle énorme que l'ONU doit jouer dans la réalisation de ces buts. Une organisation fondée par 51 États s'est élargie de façon telle qu'elle englobe presque tous les pays de la planète. Ce n'est cependant pas seulement le nombre de Membres qui a changé : ses tâches se sont également accrues régulièrement. Si, à l'origine, la question militaro-politique et la décolonisation ont été prédominantes, au fur et à mesure la portée des intérêts des Nations Unies s'est élargie et, aujourd'hui, il serait difficile de trouver un seul domaine où le système de l'Organisation n'est pas impliqué. Les attentes placées dans l'ONU ont également augmenté, souvent trop, étant donné qu'elles ne s'accompagnaient pas de la volonté politique suffisante pour doter l'Organisation des instruments appropriés, qui lui sont indispensables pour répondre à nos attentes. J'ai à l'esprit un des domaines d'activité des Nations Unies — la prévention des conflits et leur règlement. À cet égard, l'ONU prête le flanc assez facilement aux attaques. On méconnaît, toutefois, le fait que la nature des conflits auxquels fait face maintenant la communauté internationale a beaucoup changé. Les conflits classiques entre États font de plus en plus place à des conflits internes, comme au Rwanda, en Somalie et, dans une certaine mesure, en Yougoslavie. Le rôle de médiation joué traditionnellement par les forces de maintien de la paix des Nations Unies, dont elles s'acquittent avec l'assentiment des parties au conflit, est devenu souvent impossible dans les conditions actuelles. En nombre d'occasions, un dilemme s'est posé aux missions de maintien de la paix de l'Organisation : devaient-elles s'écarter du principe de non-ingérence dans les affaires d'un État dévasté par la guerre? Devaient-elles se montrer indifférentes et ignorer les souffrances humaines découlant d'une telle situation? Ce sont nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sommes souvent appelés à répondre catégoriquement à la question, bien que nous ne soyons pas toujours en mesure de le faire. Ces

effets adverses affectent inévitablement le succès de la mission, et on a tendance trop souvent et trop facilement à jeter le blâme sur les Nations Unies. C'est oublier que nous sommes les Nations Unies.

La Pologne est d'avis que lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées, l'ONU — si elle doit être un instrument efficace de sécurité collective conformément à la Charte — doit être dotée des moyens d'accomplir son travail. On pourrait dresser une longue liste des conflits et des guerres auxquels il a été mis fin grâce aux efforts des Nations Unies. Des millions de vies ont été sauvées grâce aux actions humanitaires menées par les Nations Unies — mais une liste tout aussi longue des entreprises qui ont échoué pourrait aussi être dressée. Le cinquantième anniversaire doit, à n'en pas douter, inciter à réfléchir à la question avec un esprit critique. Les défaites et les erreurs ne doivent pas nous amener à renoncer à nos efforts. Elles doivent encourager à prendre des mesures afin de réformer et de réorganiser ce qui a besoin de l'être, afin de faire des Nations Unies une Organisation véritablement moderne, adaptée aux nouvelles circonstances et correspondant aux exigences de l'époque et de ses défis.

Dans le monde actuel interdépendant et interconnecté, même les nations les plus puissantes ne peuvent faire face seules à des questions mondiales comme, par exemple, la prolifération des armes de destruction massive, la propagation des stupéfiants, la faim et la pauvreté, la pollution de l'environnement, le sida et un terrorisme toujours plus présent — bref, tous les maux qui apparaissent alors que nous approchons de la fin du siècle. En d'autres termes, il faut maintenir la tendance à rehausser les institutions multilatérales, y compris l'ONU et son système. C'est dans cet esprit que le Président de la Pologne, Lech Walesa, a pris la parole en juin dernier à San Francisco pour souligner en termes critiques les insuffisances de l'Organisation.

La Pologne ne joue pas simplement le rôle qui lui revient dans ce processus : la création d'un nouvel ordre international est au centre de sa politique étrangère aux niveaux sous-régional, régional et mondial. Pleinement souveraine et indépendante, la Pologne est aujourd'hui l'un des plus grands pays et l'un des plus peuplés d'Europe centrale et orientale. Elle s'efforce activement de contribuer aux efforts entrepris pour assurer la stabilité dans une région très importante pour l'Europe — une région qui forme un pont naturel aux plans géographique, culturel et économique entre les parties de l'Europe historiquement évoluées. Ainsi, la tâche fondamentale de la politique étrangère de la Pologne est de participer activement à l'édification d'une nouvelle Europe et d'y contribuer créati-

vement — une Europe sans divisions et sans conflits, capable d'assurer le bien-être et la sécurité de tous ses habitants.

En pratique, cette politique se traduit par des efforts inlassables visant à intégrer la Pologne au sein des structures européennes et atlantiques, car nous reconnaissons leur rôle de garants de la sécurité, de la stabilité, de la démocratie et du développement économique sur notre continent.

Notre priorité dans le cadre de notre politique extérieure est notre entrée dans l'Union européenne. Les origines de l'Union remontent à l'époque du Plan Marshall, auquel la Pologne avait déclaré son intention d'adhérer. Par la suite, la Pologne est revenue sur cette intention par suite de pressions extérieures. En raison des différences de système et du retard que nous avons en conséquence pris dans le domaine du développement économique et social au cours des années qui s'écoulèrent entre-temps, le processus d'adaptation ne peut qu'être difficile, onéreux et très long. Nous sommes toutefois convaincus que, pour pouvoir adhérer à une organisation régionale qui, plus que toute autre dans l'histoire, a été en mesure d'assurer à ses membres — en sus de l'intégration politique — la prospérité, un haut degré de sécurité sociale et les plus strictes normes de protection des droits et libertés de la personne, le prix à payer ne sera pas trop élevé. L'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de l'Union européenne vers l'Est est synonyme de consolidation de la zone de stabilité dans cette région autrefois sujette aux conflits.

Dans une déclaration de politique extérieure faite devant le Parlement polonais il y a quatre mois, j'ai affirmé que la Pologne ne menait pas et ne mènerait pas deux politiques extérieures différentes, soit une politique occidentale et une politique orientale. En d'autres termes, tout en cherchant à adhérer à des structures euro-occidentales, nous accordons beaucoup d'importance au maintien de relations amicales et d'une coopération générale avec nos voisins tant immédiats qu'éloignés. Nous poursuivons notre coopération avec ces États dans le cadre des organisations sous-régionales existantes et oeuvrons en faveur de leur élargissement. Nous sommes liés à nos voisins par des traités de relations de bon voisinage, d'amitié et de coopération. Nous n'épargnerons aucun effort pour éliminer dès que possible tous les vestiges de préjudice mutuel et toutes les doléances que nourrissent encore nos sociétés.

La Pologne accorde énormément d'importance à la consolidation et à l'élargissement d'organisations paneuropéennes telles que l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe (OSCE), le Conseil de l'Europe et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Nous appuyons le rôle joué par l'OSCE pour le règlement des conflits armés dans notre région du monde, en coopération avec l'ONU. Nous accueillons donc avec satisfaction le Tribunal de conciliation et d'arbitrage créé en mai dernier par l'OSCE. Notre participation active aux travaux du Conseil de l'Europe découle de notre profonde conviction qu'il a une importance énorme dans le processus de diffusion, de renforcement et de développement des institutions et mécanismes démocratiques voués à la protection des droits de l'homme sur notre continent.

Enfin, il faut mentionner la contribution de la Pologne aux travaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Grâce à la longue expérience qu'elle a acquise par le biais des efforts déployés en vue d'aplanir les divisions économiques dont l'Europe a hérité du passé récent, la Commission a un rôle à jouer dans le processus d'intégration économique de l'Europe.

En même temps, je tiens à dire que la Pologne appuie fermement les activités utiles des commissions régionales dans leur ensemble. Elles devraient être responsables de la coordination, dans chaque région, des projets locaux du système des Nations Unies, notamment de ses institutions spécialisées, et devenir des centres de gravité régionaux pour la promotion d'une croissance durable et du développement humain. Cela vaut aussi pour les initiatives sous-régionales que sont l'Initiative d'Europe centrale, le Conseil des États baltes et l'Association de libre-échange d'Europe centrale.

Tout en se concentrant, à juste titre, sur les problèmes liés à la transformation de nos systèmes politiques et économiques, la Pologne accorde une attention appropriée aux processus et aux tendances en matière de développement dans l'ensemble du monde. Nous multiplions systématiquement nos contacts économiques et politiques avec d'autres pays d'autres continents. Nous sommes de plus en plus préoccupés par l'ampleur des problèmes économiques qui se dessinent dans les relations Nord-Sud. Les disparités et les contrastes en matière de développement dans ce domaine exigent une intensification urgente des efforts déployés par le monde entier, et notamment par les pays les plus développés. Nous ne sommes pas toujours en mesure de fournir aux pays en développement une aide correspondant à leurs attentes, mais nous les aiderons dans la mesure de nos possibilités.

Nous prenons note avec satisfaction de la vitalité du Mouvement des pays non alignés, qui coopère avec l'ONU

depuis de nombreuses années et, en dépit de tous les changements survenus, demeure inlassablement actif sur la scène internationale. Le Mouvement a joué un rôle prépondérant dans l'éradication du colonialisme, a aidé avec succès de jeunes pays à obtenir la place qui leur revient dans le monde, et il établit maintenant les fondements d'une nouvelle ère de relations post-guerre froide entre les États exempts d'affrontement mondial. Au cours des trois dernières années, sous la présidence de l'Indonésie, le Mouvement des pays non alignés a su réorienter ses priorités afin d'axer son attention sur le développement économique. Il a amorcé cette tâche sur la base d'un dialogue fructueux avec les pays développés et a beaucoup contribué au rétrécissement du fossé séparant ces derniers et les pays qu'il représente. Nous remarquons particulièrement les progrès spectaculaires réalisés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en matière de développement et reconnaissons les efforts qu'elle a déployés pour apaiser les anciens conflits et en prévenir de nouveaux, pour édifier la confiance et rechercher de nouvelles formules de sécurité. La Pologne s'intéresse au dialogue politique et à la coopération économique avec ce groupe d'États, tant au plan bilatéral que dans le cadre d'une formule eurasiatique élargie. L'Europe centrale partage également de nombreux intérêts et caractéristiques avec les États d'Amérique latine et leurs groupements. À la dernière session du Conseil économique et social, nous avons exprimé vigoureusement notre solidarité avec l'Afrique. Nous croyons que la coopération avec le continent africain et l'apport d'une aide à ce dernier correspondent aux intérêts supérieurs de la communauté internationale.

Quant à elle, la Pologne est pleinement consciente de ses obligations envers la communauté mondiale, ce que démontre sa participation active aux travaux de l'ONU — une organisation à laquelle des États de petite, moyenne et grande taille, comme la Pologne, participent démocratiquement, autant qu'elles peuvent, dans un effort mutuel pour transformer le monde. Nous sommes disposés à assumer de nouvelles obligations en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. C'est pour cette raison que nous avons présenté notre candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité en vue des élections qui auront lieu durant la présente session de l'Assemblée générale.

Conformément aux obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix et de la sécurité internationales est au coeur de la politique extérieure de la Pologne. La preuve de notre attachement à un tel objectif réside dans la participation, depuis les années 50, de soldats et d'officiers de l'armée polonaise à des opérations de

maintien de la paix des Nations Unies, et plus récemment aux opérations menées sous l'égide de l'OSCE.

Depuis de nombreuses années maintenant, la Pologne fait traditionnellement partie des 10 États qui fournissent le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix, malgré ses problèmes financiers, aggravés par les retards croissants dans le remboursement des dépenses engagées. La Pologne est gravement préoccupée par les cas de plus en plus fréquents de mépris à l'égard du statut du personnel de maintien de la paix, tels que les attaques contre les Casques bleus ou leur prise en otages en tant que boucliers humains, pratique dont des observateurs militaires des Nations Unies polonais ont également été victimes. C'est pour cette raison que l'entrée en vigueur de la convention pertinente et son strict respect sont extrêmement urgents.

Il est également essentiel de réorganiser le fonctionnement des opérations de maintien de la paix. Nous notons avec satisfaction les progrès déjà réalisés dans ce domaine. Toutefois, les événements récents intervenus dans l'ex-Yougoslavie montrent la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires pour assurer l'efficacité de l'action, notamment dans les situations d'urgence. Cette question est particulièrement d'actualité, étant donné la multiplication de conflits armés internes extrêmement sanglants et dangereux. L'impuissance manifeste de la communauté internationale dans ces situations est due au fait que, comme en témoignent de nombreux exemples ces dernières années, les organisations internationales, de par leur nature, ne sont pas préparées à intervenir activement dans des conflits internes. Ces exemples démontrent également que la seule base possible de règlement d'un conflit interne est un accord entre les parties belligérantes. Nous estimons donc que la tâche essentielle des Nations Unies est de s'efforcer sans relâche, comme elles l'ont souvent fait efficacement dans le passé, d'amener les parties à un conflit à la table de négociations, de servir d'intermédiaire entre eux pour parvenir à un accord et d'en superviser la mise en oeuvre. La pertinence de la diplomatie préventive dans les conflits internes des États et les conflits internationaux et le rôle des Nations Unies à cet égard ont été rappelés à juste titre par mon collègue australien, le sénateur Gareth Evans.

Un autre aspect crucial de la sécurité internationale est la question du désarmement. Dans ce domaine, nous avons accueilli, avec joie et soulagement, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, convenue en mai dernier par consensus. Nous rendons hommage à la sagesse et à la clairvoyance dont ont fait preuve tous les participants, sans exception, à la Conférence d'examen et de prorogation qui s'est tenue à New York.

La route qui a mené le monde à une accumulation incroyable d'arsenaux nucléaires a été longue et coûteuse. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que faire la même route mais en sens inverse, en direction du désarmement, sera tout aussi long, coûteux et complexe. La prorogation indéfinie du TNP est un acte d'une signification énorme. La nouvelle tâche — non moins difficile et tout aussi capitale — sera la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires, qui devrait avoir lieu au plus tard en 1996. Il faut, selon nous, attacher une importance particulière à l'entrée en vigueur, ainsi qu'à l'application concrète de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, instrument que la Pologne a ratifié, en juillet dernier. Dans toutes ces questions, la diplomatie polonaise a joué, et continue de jouer, un rôle actif.

La Pologne pense que les progrès du désarmement dans le domaine des armes de destruction massive devraient s'accompagner d'un effort simultané et aussi concret dans le domaine des armes classiques, catégorie d'armes qui a causé, ces 50 dernières années, des dizaines de millions de victimes dans d'innombrables conflits régionaux et internes. La conclusion inévitable est que les Nations Unies doivent dépasser les objectifs limités du Registre des armes classiques des Nations Unies et que les problèmes de la limitation des armes classiques et du désarmement dans ce domaine doivent être inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cela est important non seulement du fait de la nature spécifique des conflits contemporains auxquels les Nations Unies ont à faire face, mais également en raison de la nécessité de mettre un terme à la vague montante du terrorisme intérieur et international dans un nombre croissant de pays. Il ne fait aucun doute que le terrorisme et le crime organisé en général, ainsi que le trafic illicite de matières radioactives et des drogues, représentent aujourd'hui une grave menace à la sécurité. Une action résolue est donc nécessaire. Son succès dépendra d'une vaste coopération internationale au sein du système des Nations Unies — je parle des institutions qui se trouvent à Vienne — ainsi qu'à l'extérieur de celui-ci.

Le développement économique est un domaine d'activité des organes du système des Nations Unies extrêmement important qui, ces dernières années, a acquis une signification croissante. Les problèmes de développement économique et les questions sociales ont été le thème de nombreuses grandes conférences internationales. L'ordre du jour des conférences qui se sont déjà tenues et celui de celles qui vont être convoquées ces deux prochaines années abordent pratiquement tous les problèmes relatifs au développement. Ce qui est indispensable maintenant c'est que nous concentrons nos efforts sur la mise en oeuvre consciencieuse et

coordonnée de leurs décisions, question dont il faut également tenir compte dans la réforme prévue du système des Nations Unies.

Nous apprécions les changements qui commencent à se manifester dans l'attitude des institutions de Bretton Woods à l'égard de la question de la dimension sociale des processus de développement, notamment l'élimination de la pauvreté et le chômage. Ces questions ont clairement dominé le Sommet social de Copenhague et la session du Conseil économique et social qui s'est tenue, à Genève, cette année. Cela permet d'espérer que les efforts déployés par les pays pauvres pour faire face aux difficultés du développement socio-économique trouveront un appui financier externe. Nous ne partageons pas l'opinion selon laquelle les pays en développement, ni d'ailleurs les pays comme la Pologne, qui sont aux prises avec le processus de transition, contribuent au chômage dans les régions développées du monde. Nous n'acceptons pas l'argument selon lequel le commerce avec les pays à salaires bas pourrait menacer la stabilité économique de ces pays développés. D'après les résultats des dernières études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques, les pays les moins développés représentent avant tout de nouveaux marchés vers lesquels devraient se tourner les sociétés multinationales. Je voudrais faire remarquer à cet égard que la Pologne a été récemment classée au dixième rang des marchés mondiaux naissants.

Des possibilités précises ont également été créées par la conclusion des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce. À court terme, cependant, la libéralisation des échanges mondiaux pourrait être une gageure trop grande pour les partenaires les plus faibles, notamment en Afrique. Nous sommes en faveur d'arrangements visant à mettre en place un filet de sécurité pour les pays de cette catégorie.

Nous percevons également un paradoxe du développement à notre époque : on assiste à des réductions de la production agricole dans certaines régions du monde, causées par les surplus alimentaires et visant à contrôler la chute des prix, alors que parallèlement, dans d'autres parties du monde, certaines régions sont sujettes à la famine endémique. Dans un monde interdépendant comme le nôtre, il y a quelque chose de déconcertant dans cette situation. L'Organisation des Nations Unies devrait être l'enceinte appropriée pour examiner ce problème de conscience difficile. La solution n'est pas simplement une question de redistribution. Le coeur du problème consiste à aider ces pays à s'aider eux-mêmes en stimulant leurs capacités d'autosuffisance au lieu de perpétuer leur dépendance.

Enfin, le troisième domaine crucial pour assurer le bien-être des générations futures, auquel la Pologne attache une importance particulière, est celui des droits de l'homme. Six ans se sont écoulés depuis le début du processus de changement démocratique, et la Pologne s'enorgueillit aujourd'hui de disposer d'un système juridique qui répond aux critères internationaux les plus rigoureux en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et leur protection.

L'intérêt de la Pologne à cet égard ne se limite pas aux problèmes internes. Au cours des dernières années, elle a participé à une vaste gamme d'activités dans le cadre des organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme et de la mise au point d'un mécanisme international pour en assurer la protection. Dans ce domaine, la Conférence sur les droits de l'homme qui a été convoquée en 1993 représente indubitablement un événement historique. La diplomatie polonaise s'est montrée extrêmement active pendant la phase préparatoire de la Conférence et au cours de celle-ci. D'emblée, nous avons fait nôtre la création d'un Haut Commissariat pour les droits de l'homme, qui a été l'une des principales réalisations de la Conférence de Vienne. Depuis qu'il a été nommé à ce poste important, l'Ambassadeur Ayala Lasso a pu compter sur notre appui et notre coopération.

De par sa nature même, l'ONU ne dispose pas des moyens nécessaires pour forcer des États ou des groupes armés à respecter les droits des citoyens et à se conformer aux obligations internationales dans ce domaine. La violation du droit humanitaire et des règles de la guerre est monnaie courante. La réponse frileuse dont ont fait l'objet les rapports soumis systématiquement par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, l'ancien Premier Ministre de la Pologne, Tadeusz Mazowiecki, faisant état de violations massives des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, l'a amené à renoncer à sa mission. Nous nous félicitons des déclarations faites du haut de cette tribune pour souligner ses importants efforts.

Il est essentiel de rehausser le statut des droits de l'homme dans les organes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale. Les tâches fondamentales qu'elle accomplit dans ce domaine devrait permettre à l'Organisation d'encourager un dialogue international permanent sur la protection des droits de l'homme et la mise au point de mécanismes pour veiller au respect des obligations internationales et inciter les pays riches et dotés d'une expérience à cet égard à augmenter leur assistance technique aux pays qui manquent des ressources nécessaires. Les fonds nécessaires à la réalisation de cet objectif devraient être mis à la

disposition du Haut Commissaire et du Centre pour les droits de l'homme à Genève.

Depuis sa création il y a 50 ans, l'ONU doit constamment faire face à de nouvelles tâches dont le nombre et la complexité ne font que croître. L'environnement politique et économique qui préside à l'accomplissement de ces tâches ne cesse, de son côté, d'évoluer, comme en témoignent les décisions adoptées aux importantes conférences qui ont eu lieu récemment au Caire, à Copenhague et à Beijing. Ces décisions demandent que les structures et les procédures organisationnelles soient en permanence adaptées aux nouvelles tâches et aux circonstances changeantes. Il est impérieux de renforcer les méthodes de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, comme l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Tout aussi important est l'effort entrepris pour élargir le système du droit international afin qu'il puisse ajouter plus adéquatement et plus précisément les droits et obligations des pays dans un nombre toujours plus grand de domaines concernant leurs relations mutuelles. L'importance de ces problèmes, y compris la réforme des Nations Unies, n'a pas échappé à l'attention de notre éminent Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali.

La réforme de l'ONU est donc une tâche pressante. Elle est nécessaire eu égard, en premier lieu, aux principaux organes, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, mais également aux innombrables organes subsidiaires. La Pologne se félicite des résultats auxquels ont abouti les initiatives entreprises à ce jour pour rehausser les travaux du Conseil de sécurité. Il en résulte un Conseil à la fois plus efficace et plus que jamais conscient de la nécessité d'assurer une plus grande transparence dans ses travaux. La Pologne est pour l'adoption rapide de mesures destinées à élargir comme il convient la composition du Conseil, à le rendre plus représentatif sans pour autant porter préjudice à son efficacité. La réforme de l'Organisation doit viser à en renforcer l'efficacité et à remédier à sa situation financière tout en maintenant tel quel le principe fondamental de l'égalité souveraine de tous ses Membres. La question la plus importante, cependant, est celle de son efficacité, sans oublier toutefois, qu'en tant qu'organisation intergouvernementale, l'ONU a pour tâche essentielle de renforcer la coopération fondée sur le partenariat entre ses Membres et que ses actions relèvent de leur autorité. Le succès ultime de la réforme sera le meilleur moyen pour nous de contribuer aux travaux de l'Organisation au moment où elle célèbre son cinquantième anniversaire.

La Pologne se fait l'écho des déclarations de tous ceux qui, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation, ont exprimé leur confiance sans réserve dans l'avenir de l'Organisation et dans son aptitude à faire face aux problèmes qui se posent à elle au seuil du XXI^e siècle. Pour sa part, la Pologne est prête à participer à ces efforts pour faire en sorte que les générations futures, contrairement à la nôtre, puissent vivre dans un monde fondé sur les principes de la coopération, des relations de bon voisinage et de confiance mutuelle.

Le Président par intérim (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les Membres que jeudi matin, 5 octobre, l'Assemblée générale ne tiendra pas de débat général, mais une séance cérémonielle afin d'écouter Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, qui, en sa qualité de représentant de l'État du Saint-Siège, prononcera une allocution dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La séance cérémonielle aura lieu à 10 h 30, et l'Assemblée reprendra le débat général jeudi après-midi.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Kenya, S. E. l'Honorable Stephen Kalonzo Musyoka.

M. Musyoka (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter S. E. M. Diogo Freitas do Amaral pour son élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale durant sa cinquantième session. Sa vaste expérience de diplomate et ses qualités intellectuelles augurent bien du déroulement de nos travaux. Je lui souhaite plein succès dans l'énorme tâche qui l'attend.

M. Ouane (Mali), *Vice-Président, assume la présidence.*

Je tiens aussi à rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui a présidé avec compétence l'Assemblée générale pendant sa quarante-neuvième session.

Nous félicitons le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali pour les efforts inlassables qu'il a déployés et la clairvoyance dont il a fait preuve dans la gestion des affaires de l'Organisation.

Le Kenya est pleinement attaché aux idéaux de l'Organisation. En fait, le Kenya a pour leitmotiv «Harambee», ce qui signifie «ensemble», et la philosophie nationale de paix, d'amour et d'unité est conforme aux aspirations de l'Orga-

nisation et du peuple kényen. Le Kenya s'est toujours fait le champion des principes démocratiques et de la poursuite d'un développement socio-économique aux fins de relever le niveau de vie de sa population.

Sous la direction de S. E. le Président Daniel T. Arap Moi, le Kenya s'est engagé dans des réformes politiques et économiques de fond, dont les bienfaits commencent à paraître. Notre économie est aujourd'hui totalement libéralisée, en conformité avec notre tradition d'assurer un environnement favorable au développement de l'entreprise. Nos institutions démocratiques ont développé la souplesse indispensable à l'adaptation aux nouvelles réalités et à la perpétuation de la stabilité politique que le pays a connue depuis l'indépendance.

Nous avons noté l'existence d'une campagne systématique pour dénigrer les pays africains. C'est comme s'il y avait un plan pour les discréditer au niveau international. Nous rejetons ces approches destructives destinées à susciter des facteurs de division et à manipuler l'opinion publique nationale en vue de créer l'hostilité des peuples contre leur gouvernement. Le Kenya condamne aussi de la façon la plus ferme la tendance dans certains milieux de la presse internationale à présenter une image des pays africains en termes de supériorité ou d'infériorité tribale, à attiser les conflits ethniques et à décrire le continent comme caractérisé par la corruption et les catastrophes. L'Afrique mérite un hommage pour sa lutte ardue contre la domination extérieure. Nous sommes décidés à créer des États dotés de cohésion et prospères après de nombreuses années de politique coloniale destructive fondée sur le principe «diviser pour régner» et qui a été marquée par des violations flagrantes des droits de l'homme.

Je voudrais assurer l'Assemblée que le Gouvernement et le peuple du Kenya sont décidés, en dépit de facteurs négatifs, à poursuivre la lutte pour façonner l'unité nationale et accélérer le développement socio-économique. Je souligne notre ferme engagement envers les principes de la démocratie, l'autorité bien assumée, la protection et la promotion des droits de l'homme, et la primauté du droit.

C'est dans ce contexte que je voudrais à présent traiter de certaines questions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a évolué vers une instance réellement mondiale comme l'envisageait la Charte. Le nombre de ses Membres, qui était de 50 lors de sa création, est passé à 185 aujourd'hui. Ses activités vont de la décolonisation, de la codification du droit international, du désarmement et du règlement de conflits aux activités humanitaires globales et

à la coopération économique internationale. Les réalisations dans ces domaines sont tout à fait évidentes. Les demandes auprès de l'Organisation ont toutefois exercé une pression extrême sur sa capacité d'y faire face. Aussi une revitalisation de l'Organisation est-elle à présent nécessaire.

Cinq ans après la fin de la guerre froide, la communauté internationale fait toujours face à un certain nombre de conflits très préoccupants vu qu'ils continuent de menacer la paix et la sécurité internationales. Ces conflits ont posé des défis sérieux, en raison d'abord de la complexité liée à leur nature interne. Nous apprécions néanmoins la flexibilité avec laquelle l'ONU traite ces conflits et les succès louables ayant marqué le règlement d'un bon nombre d'entre eux. Ces acquis comprennent le règlement des conflits en Namibie, au Cambodge, au Mozambique, en El Salvador et en Haïti. Ce succès devient même plus prononcé si nous examinons la mesure dans laquelle l'ONU a effectivement mobilisé l'aide humanitaire internationale dans presque toutes les zones de conflit, par le biais du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions des Nations Unies.

Lors de sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a mandaté le Secrétaire général pour poursuivre une diplomatie préventive et renforcer la capacité du Secrétariat de faire face à des situations de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales. À cet effet, les initiatives du Secrétaire général — «l'Agenda pour la paix» et le Supplément ultérieur à ce document — ont sensiblement contribué à cet important sujet. Je voudrais insister sur la reconnaissance du Kenya pour les initiatives et efforts personnels du Secrétaire général dans la recherche d'une paix et d'une sécurité internationales durables. Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux des groupes de travail informels qui ont été créés pour étudier plus en profondeur les divers éléments figurant dans l'Agenda.

Nous prenons acte des récentes initiatives prises en vue de renforcer le rôle des organisations régionales en matière de règlement de conflits et de gestion de conflits. Le Kenya souhaite toutefois redire que les organisations et arrangements régionaux devraient consacrer leurs efforts d'abord à la diplomatie préventive et à la recherche de la paix. Nous pensons que le maintien de la paix et l'imposition de la paix doivent rester la responsabilité première des Nations Unies. Ces responsabilités sont consacrées dans la Charte et ne peuvent être transférées à des organisations régionales. Nous encourageons une coopération plus étroite à cet égard entre l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU sur la base de la Charte et de l'accord de coopération entre les deux organisations.

S'agissant des conflits régionaux, le Kenya se félicite des récents pas importants réalisés en vue d'une paix durable en Afrique australe. Après le règlement positif du conflit au Mozambique, les récents développements en Angola nous donnent de grands espoirs quant à une solution durable du conflit qui a tant duré dans ce pays frère.

Au moment où le monde fait sien la cause de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, il est totalement inacceptable qu'une bande de mercenaires renversent le Gouvernement des Comores et retiennent le Président et des responsables gouvernementaux en captivité. Le Kenya condamne cet acte dans les termes les plus fermes et demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

S'agissant du Libéria, nous nous félicitons de la récente signature d'un accord par toutes les parties en conflit par lequel elles se sont engagées envers un programme de rétablissement de la démocratie devant culminer avec des élections générales dans une année. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doit être félicitée pour les efforts et sacrifices qu'elle a faits dans la recherche d'une solution durable au conflit du Libéria. La participation des Nations Unies à la solution de ce conflit, qui a été minime jusque-là par rapport à l'ampleur du problème, doit être renforcée. Il est donc important que l'ONU accentue son soutien aux efforts de paix au Libéria pour faire en sorte que l'élan de la paix soit soutenu.

Au Moyen-Orient, le processus en vue d'une paix durable a marqué un autre jalon important avec la signature, la semaine dernière, d'un autre accord entre le Premier Ministre Yitzhak Rabin d'Israël et le Président Yasser Arafat de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), étendant l'autonomie palestinienne à la Rive occidentale. Nous rendons hommage à la vision et au courage de ces dirigeants et nous les encourageons, ainsi que les autres dirigeants dans la région, à élargir le processus de paix.

La situation en Somalie continue d'être une question de vive préoccupation pour le Kenya. Tant que la situation en Somalie demeurera instable, les pays de la région, et en particulier le mien, continueront de connaître des problèmes liés à l'afflux de réfugiés et au manque de sécurité dans les secteurs frontaliers. Tout en louant les efforts humanitaires en Somalie, nous sommes vivement préoccupés par l'absence de progrès tangibles en matière de réconciliation nationale et politique dans ce pays. Nous demandons aux chefs des factions de placer les intérêts du peuple somalien au-dessus de toute autre considération et de prendre cons-

cience du fait qu'une solution durable du problème de la Somalie dépend du peuple somalien et de ses dirigeants.

Le conflit en ex-Yougoslavie constitue l'un des plus grands défis à la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faciliter la recherche d'une paix durable. Nous apprécions toutes les initiatives diplomatiques qui ont été entreprises pour aboutir à un règlement négocié, et nous encourageons toutes les parties à intensifier leurs efforts en vue d'une paix durable. Je voudrais rendre hommage à tous les membres du personnel militaire, civil et humanitaire des Nations Unies pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour faire progresser la cause de la paix dans cette région. Le Kenya a apporté une contribution significative aux opérations de maintien de la paix en ex-Yougoslavie, ayant fourni un bataillon et des observateurs militaires ainsi que des éléments de police civile au cours des quatre dernières années.

Nous nous félicitons de la création de la Commission d'enquête internationale, chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ancien chef d'État et des hauts responsables gouvernementaux et sur les massacres de civils qui ont suivi au Burundi. Nous apprécierions également la création par le Conseil de sécurité d'une commission chargée de surveiller le respect des embargos sur les armes contre les groupes et les individus mettant en péril la paix et la sécurité dans la région de l'Afrique centrale.

Le Kenya souligne combien sont importantes la réconciliation et la tolérance et adresse un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à aider les pays de la région des Grands Lacs à extirper la cause profonde des problèmes qui les tourmentent depuis de nombreuses années, et à poursuivre leur tâche de reconstruction. En particulier, la sécurité des populations et la réinstallation des réfugiés sont des questions qui doivent être traitées de façon équitable et globale.

Les résultats de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, tenue en mai dernier, sont à considérer comme une contribution importante à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les engagements pris et les assurances de sécurité acceptées par les États dotés d'armes nucléaires à l'égard des États qui ne le sont pas devraient renforcer la détermination de la communauté internationale à se diriger vers une élimination totale des armes nucléaires. Il est donc nécessaire que ces engagements se concrétisent sous la forme d'instruments internationaux juridiquement contraignants.

Le Kenya attend avec impatience la conclusion, d'ici à 1996, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous joignons aux appels répétés de la communauté internationale pour un strict respect du moratoire sur les essais nucléaires d'ici à la conclusion de ce traité.

L'économie mondiale dans son ensemble continue de montrer des signes de croissance modeste, les résultats les plus positifs étant enregistrés en Asie du Sud-Est. Cependant, de nombreuses économies de la région africaine restent stagnantes, même si des lueurs de redressement apparaissent. Le continent reste toujours très sensible aux politiques économiques et internationales défavorables ainsi qu'aux catastrophes naturelles étant donné sa capacité limitée à réagir.

Le Kenya et de nombreux autres pays d'Afrique ont entrepris de grandes réformes politiques et économiques malgré leurs graves conséquences à court terme pour les groupes sociaux vulnérables, en particulier en raison de l'escalade des coûts de l'éducation, de la santé et du logement. Ces efforts, cependant, ont été entravés par le déclin de l'aide financière bilatérale et multilatérale qui limite les perspectives de croissance économique. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir des ressources suffisantes pour soutenir ces réformes.

Alors que les Nations Unies célèbrent leur cinquantième anniversaire, il est absolument nécessaire que l'aide au développement fasse l'objet de la priorité que, sans conteste, elle mérite. Il faudrait donner l'impulsion nécessaire à l'engagement international relatif à la réalisation de l'objectif convenu, soit 0,7 % du produit intérieur brut, afin d'inverser la tendance à la baisse. Le Kenya appelle les pays industrialisés à faire leur possible pour atteindre l'objectif de l'aide publique au développement et à fournir les ressources nouvelles et complémentaires nécessaires au financement des programmes adoptés par les différentes conférences des Nations Unies.

Les obligations ayant trait au service de la dette ne devraient pas devenir un obstacle aux actions ayant pour but de créer des emplois, de réduire la pauvreté et d'assurer l'intégration sociale. Tout en nous félicitant des diverses mesures prises par la communauté internationale, sur des bases bilatérales et multilatérales, pour atténuer le fardeau de la dette, nous devons constater que ces mesures ont débouché sur des résultats limités. Le Kenya est convaincu qu'une solution durable au problème de la dette réside dans une mesure audacieuse consistant à réduire davantage, voire

à annuler, la dette bilatérale et multilatérale des pays à faible revenu dont l'économie est lourdement grevée, en particulier ceux de l'Afrique.

Bien que la libéralisation du commerce mondial, dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, doive, en principe, bénéficier à la communauté internationale, des signes très nets montrent que les retombées ne s'étendront pas à toutes les régions. L'ouverture du marché africain à la concurrence extérieure fragilise davantage encore le secteur industriel de ces pays. En outre, l'élimination progressive des arrangements commerciaux préférentiels accordés aux pays africains et à d'autres pays en développement fait peser une grave menace sur nos marchés traditionnels. Les pays d'Afrique ont donc besoin d'un soutien pour leur permettre de diversifier leurs économies.

Il est légitime qu'un «Agenda pour le développement» englobe tous les programmes pour lesquels la communauté internationale s'est d'ores et déjà engagée, ou s'engagera, dans les différentes conférences internationales, notamment à la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, à la Conférence du Caire sur la population et le développement, au Sommet de Copenhague pour le développement social, à la quatrième Conférence sur les femmes ainsi qu'à la prochaine Conférence des Nations unies sur les établissements humains (Habitat II), qui doit se tenir à Istanbul, en Turquie.

Il est également important que la Conférence Habitat II propose un plan d'action concret qui donnera à Habitat, en tant qu'organe des Nations Unies chargé des établissements humains, un mandat renforcé assorti d'une capacité réelle à aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à faire face aux problèmes accrus posés par les établissements humains et à leur permettre de se doter de lieux d'hébergement corrects — l'un des droits de l'homme fondamentaux.

Il est absolument nécessaire que l'Agenda accorde la plus haute priorité au développement des capacités nationales et régionales. Il devrait également être axé sur la personne, l'accent étant mis sur la mise en valeur des ressources humaines, l'application des sciences et des techniques et l'expansion de l'emploi et des possibilités génératrices de revenus.

Au niveau mondial, le Conseil économique et social des Nations Unies devrait non seulement assurer une coordination efficace des politiques et activités internationales des institutions spécialisées mais également se charger de la mobilisation des ressources pour les activités opérationnel-

les, essentielles à la réalisation du développement socio-économique.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre à la communauté internationale l'occasion d'envisager de façon constructive les mesures à prendre pour revitaliser l'Organisation compte tenu de l'expérience acquise et des défis à relever. Le Kenya estime que l'Organisation a prouvé son efficacité et sa souplesse lorsqu'elle a eu à traiter de questions internationales vastes et complexes. L'ONU n'a donc pas besoin d'une transformation radicale mais plutôt d'un renforcement et d'une modification de ses structures et de ses organes pour accroître leur efficacité et leur adaptabilité face aux priorités et stratégies nouvelles.

Il est essentiel que l'Organisation, conformément à la Charte, continue de réagir de façon appropriée en matière de paix et de sécurité internationales ainsi que de coopération au développement. La revitalisation des Nations Unies implique non seulement la nécessité de rationaliser les structures administratives de l'Organisation mais également celle de la doter de ressources suffisantes, sur une base régulière et assurée, pour lui permettre d'exécuter les mandats qui lui sont confiés par les États Membres.

Le rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité a mis en évidence les domaines pertinents qui nécessitent une modification. Un consensus existe sur la nécessité d'élargir la composition du Conseil. Le Kenya appelle à une plus grande souplesse dans les positions adoptées afin de parvenir à un accord sur le nombre et la répartition des sièges supplémentaires, sur la base d'une répartition géographique équitable pour toutes les catégories. Cela pourrait se faire au moyen d'un élargissement de la composition du Conseil englobant davantage de pays des régions actuellement sous-représentées et d'un réexamen périodique de la situation des membres permanents afin de tenir compte des réalités mouvantes de la situation mondiale.

Pour ce qui est de la question du financement, nous sommes préoccupés par les entraves mises aux opérations de l'Organisation et dues au fait que de nombreux États Membres n'honorent pas leurs obligations budgétaires de façon intégrale et en temps opportun. Indépendamment des résultats du processus de réforme, le paiement en temps voulu des contributions aux Nations Unies restera le pivot de la stabilité financière de l'Organisation, qui relève de la responsabilité collective des États Membres. Toute action unilatérale relative aux contributions budgétaires est donc incompatible avec les dispositions de la Charte. Seule une

évaluation nécessaire et complète de la capacité de paiement de chaque pays permet d'ajuster le barème des quotes-parts.

Alors que l'Organisation continue d'adopter des mesures afin de réduire les gaspillages et de faire face à la crise financière, il est absolument nécessaire qu'elle utilise au maximum et de façon rationnelle les moyens existants. Toutes les réunions et conférences sous les auspices des organes des Nations Unies devraient, dans la mesure du possible, se tenir à Nairobi, seul centre des Nations Unies dans l'ensemble des pays en développement.

Nous sommes, en effet, préoccupés par la très faible utilisation des installations de conférence à Nairobi, ainsi que le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur les services de conférence des Nations Unies. À cet égard, le Kenya souhaite voir l'ONU utiliser pleinement les installations disponibles au centre des Nations Unies à Gigiri, le siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

Le Kenya a proposé d'accueillir à Nairobi le secrétariat de la Convention sur la biodiversité afin de permettre d'utiliser les connaissances et la capacité dont le PNUE s'est doté au cours des années. Nous espérons bénéficier de l'appui de la communauté internationale à cet égard.

Ne laissons pas passer l'occasion que nous offre le cinquantième anniversaire des Nations Unies de renouveler notre engagement devant permettre à l'Organisation de réaliser les aspirations de paix, d'espoir et de stabilité qui ont inspiré les pères fondateurs de cette Organisation. Alors que nous entrons dans le nouveau millénaire, nous devons nous efforcer de faire de ce monde un monde où il fait bon vivre. Le Kenya jouera son rôle chaque fois que cela sera nécessaire.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al-Shara.

M. Al-Shara (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Je suis heureux tout d'abord de féliciter M. Freitas do Amaral personnellement, et son pays ami, le Portugal, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que son expérience et sa sagesse politique contribueront au succès des délibérations de cette session. Qu'il me soit permis de l'assurer de la coopération de la délégation de la République arabe syrienne à la réalisation des objectifs souhaités. Qu'il me soit également permis de remercier et de féliciter son prédéces-

seur, M. Amara Essy, des efforts inlassables qu'il a déployés alors qu'il présidait la session précédente.

À cette occasion, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'il a déployés afin de renforcer le prestige et le rôle des Nations Unies et pour avoir focalisé l'attention de la communauté internationale sur les questions les plus importantes de notre temps.

Cette session de l'Assemblée générale revêt une grande importance dans la vie des Nations Unies, car elle coïncide avec le cinquantième anniversaire de la création de cette Organisation internationale, qui reste, en dépit de toutes les critiques, une Organisation inégalée dans l'histoire des relations internationales. C'est la maison sous le toit de laquelle les représentants de tous les États du monde se retrouvent chaque année : amis et ennemis, adversaires et alliés, sur la base d'un attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, dont les plus importants sont : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect des droits fondamentaux de l'homme et des États, petits et grands; l'affirmation de l'égalité de ces droits; la non-ingérence dans les affaires internes des États et la résistance face à l'agression conformément aux principes de la justice et du droit international.

Le problème auquel se heurte l'ONU, à notre avis, ne réside pas dans les buts et principes de la Charte, mais plutôt dans le mécanisme de prise de décisions aux Nations Unies et dans la manière sélective de mettre en oeuvre ces décisions. En outre, la crise financière grave affligeant l'Organisation internationale est en fait la réflexion d'une crise politique essentiellement centrée sur l'identité des Nations Unies et leur rôle dans la période d'après guerre froide. La question qui se pose dans ce contexte est celle-ci : l'Organisation internationale représente-t-elle véritablement les aspirations des peuples de ses Membres, comme il est énoncé dans le Préambule de la Charte, à savoir «Nous, peuples des Nations Unies»? N'est-il pas surprenant d'entendre même l'État le plus peuplé du monde, celui qui a la plus grande superficie, se plaindre — en dépit du fait qu'il est membre permanent du Conseil de sécurité — d'une ingérence dans ses affaires internes?

Étant donné cette situation, est-ce qu'il sera possible d'introduire des réformes démocratiques significatives dans la structure des Nations Unies qui seraient acceptables et approuvées par les États Membres de l'Organisation, grands et petits, riches et pauvres, venant du Nord ou du Sud? Ou bien est-ce que la démocratie de la majorité qui prend les décisions nationales n'est pas valable lorsqu'il s'agit de la

prise de décisions aux Nations Unies, ou dans le cadre des relations internationales? Quoi qu'il en soit, nous ne vivons pas dans un monde idéal, même si nous aspirons à un tel monde. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de promouvoir un dialogue et une coopération internationaux constructifs si nous voulons introduire des réformes qui, tant dans la forme que dans le fond, réaliseraient les aspirations des États Membres et traiteraient des questions et des besoins des pays en développement. Citons, en premier, l'allègement du fardeau de la dette des pays en développement, la promotion des investissements dans leurs économies, l'ouverture des marchés à leurs produits, et la levée de toute restriction s'opposant au transfert des technologies nucléaires et les plus perfectionnées à des fins pacifiques.

Ce dont les pays en développement ont besoin, avant tout, c'est que leurs problèmes politiques, humanitaires et culturels soient traités grâce au dialogue, sur une base de respect mutuel et de non-ingérence dans leurs affaires internes. Ce seraient en effet les moyens les plus corrects et les plus appropriés pour jeter les bases d'une coopération internationale à visage humain, qui garantirait les intérêts de tous et conduirait ainsi à un monde plus sûr, plus stable et plus prospère.

Les changements dont le monde a été témoin sur la scène internationale depuis le début des années 90, aussi considérables que soient leur impact et leurs résultats, n'altéreront jamais les principes et les valeurs fondamentaux pour lesquels l'humanité a lutté et auxquels elle est attachée depuis l'aube des temps. Le bien ne saurait se changer en mal du jour au lendemain, de même que l'égalité ne peut devenir hégémonie et le racisme une vertu, tout comme l'occupation de la terre d'autrui par la force ne peut être légitimée.

Nous vivons dans une région qui est le berceau des trois religions révélées et des civilisations humaines. Nous y avons des racines profondes. Nous lisons, nous entendons et, en vérité, nous percevons comment Israël cherche à falsifier l'histoire et la géographie de cette région ainsi que les réalisations de ses peuples, comment Israël cherche à tromper l'opinion publique en lui faisant accroire que sa démocratie et ses lois doivent décider du sort des territoires arabes occupés, et non pas les principes du droit international et les résolutions des Nations Unies. Ces résolutions déclarent nulles et non avenues l'annexion par Israël d'Al Qods et l'application de ses lois au Golan, et exigent le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés afin d'instaurer une paix juste et globale dans la région.

Le fait qu'Israël, en dépit des négociations en cours depuis quatre ans, ne se conforme pas aux résolutions des Nations Unies est un défi lancé, non seulement aux Arabes, mais à l'ensemble de la communauté internationale, et plus particulièrement au Conseil de sécurité et à ses résolutions pertinentes.

La récente évolution du processus de paix prouve que les dirigeants israéliens ne recherchent pas une paix authentique, juste et globale qui mette fin aux dissensions, à l'occupation et à l'implantation de colonies de peuplement et garantisse la sécurité et la stabilité pour tous. Leur principal objectif était d'obtenir de ceux avec lesquels ils négociaient qu'ils apposent leur signature sur des centaines de pages de documents et de cartes destinés à tenir le peuple palestinien pieds et poings liés, après tous les sacrifices que celui-ci a consentis, et à le pousser vers sa perte et des souffrances sans fin, au lieu de l'acheminer clairement sur la voie de la libération et de l'indépendance.

Pour nous, de tels accords — qui ne peuvent que conduire à d'autres séries interminables de négociations et d'accords — ne déboucheront jamais sur une solution définitive, pour la simple raison que chacun d'entre eux porte en lui les germes de tensions et de conflits.

Depuis l'Accord d'Oslo, la Syrie a dit nettement du haut de cette tribune qu'elle n'appuyait pas ces accords mais qu'elle ne chercherait pas à y faire obstacle. Tout en réaffirmant aujourd'hui cette position, nous tenons à préciser que si on se sert de ces accords pour porter atteinte aux droits et aux intérêts nationaux et panarabes de la Syrie, nous nous verrons dans l'obligation de revoir notre position.

L'initiative américaine, sur la base de laquelle avait été convoquée la Conférence de Madrid, avait pour objectif déclaré la réalisation au Moyen-Orient d'une paix juste et globale reposant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que sur le principe de l'échange de territoires contre la paix. En outre, parmi les garanties données à la Syrie par les États-Unis d'Amérique, il y avait celle que les États-Unis n'accepteraient pas qu'Israël annexe un seul pouce du territoire du Golan occupé depuis 1967. C'est sur cette base qu'à la Conférence de Madrid la Syrie a ouvert la porte à la paix. La Syrie continuera de s'en tenir à ces principes, autrement dit à la pérennité de l'engagement américain à l'égard des droits et des intérêts fondamentaux de la Syrie. La fermeté de l'engagement américain n'est pas entamée du fait que certaines parties arabes se sont écartées de la formule de Madrid, dont les États-Unis — qui ont parrainé la Conférence — devraient être les plus fervents défenseurs.

Contrairement à ce que prétend Israël, la formule de Madrid et l'initiative américaine n'exigeaient pas de négociations secrètes ni ne spécifiaient à quel niveau devaient avoir lieu les négociations. Sinon, il n'aurait absolument pas été nécessaire de réunir la Conférence de Madrid. La Syrie et les États arabes attendent des États-Unis — en leur qualité de parrains du processus de paix — qu'ils respectent leurs engagements envers la Syrie et le Liban et qu'ils s'emploient à éliminer les obstacles qu'Israël continue à dresser sur la voie d'une paix juste et globale dans la région, une paix conduisant au retrait complet d'Israël du Golan au-delà des limites du 4 juin 1967, ainsi que du Sud-Liban, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

La Syrie réaffirme son attachement à une paix reposant sur les bases qui ont servi de point de départ au processus de paix, et non pas sur d'autres bases ou formules dont le seul objectif est de conforter Israël dans son arrogance et son hégémonie au lieu d'amener aux peuples de la région la sécurité, la stabilité et la dignité auxquelles ils aspirent.

Israël peut parfois réussir à leurrer certains, mais il ne peut pas leurrer tout le monde en permanence. Les négociations des quatre dernières années entre la Syrie et Israël prouvent que si Israël veut négocier, c'est pour chercher à atterrir et à user de faux-fuyants en ce qui concerne les conditions de la paix, ou alors pour se servir de ces négociations afin d'imposer ses conditions, qui sont contraires à l'esprit et à la lettre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Telle est la vraie raison pour laquelle les négociations ont des ratés sur le volet syrien.

En tout état de cause, une paix trompeuse ne fera jamais son chemin dans les foyers syriens, quels que soient les défis et les obstacles créés par Israël. Chaque citoyen syrien sait que les Arabes, les Musulmans et tous les peuples épris de paix et de justice se rangeront résolument aux côtés de la Syrie et de son dirigeant dans la lutte pour une paix juste et globale, une paix authentique que le peuple puisse étreindre en toute dignité.

Les conflits armés et les guerres dévastatrices continuent de faire rage dans différentes régions du monde. Ces conflits, qui occasionnent d'énormes pertes humaines et matérielles aux populations des États concernés, font peser des menaces de plus en plus lourdes sur la paix et la stabilité régionales et internationales.

Les souffrances indicibles du peuple de Bosnie-Herzégovine exigent que la communauté internationale redouble d'efforts pour arriver à un règlement juste qui garantisse

l'unité et l'intégrité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine en même temps que la sécurité et la stabilité de la région des Balkans.

La Syrie réaffirme son attachement à l'unité de l'Iraq, terre et peuple, et rejette toute tentative de diviser l'Iraq ou de s'ingérer dans ses affaires intérieures. La Syrie pense que la mise en oeuvre rapide par le Gouvernement iraquien des dernières résolutions du Conseil de sécurité et le règlement de la question des prisonniers koweïtiens accéléreraient la levée de l'embargo et permettraient d'alléger les souffrances du peuple iraquien frère.

La Syrie demande en outre que l'on acquiesce à l'initiative de la Ligue des États arabes concernant la crise de Lockerbie. Cette initiative peut fournir la solution à la crise et, partant, mettre fin à l'embargo imposé à l'encontre de la Libye soeur.

La Syrie espère que, grâce au dialogue et dans l'intérêt de la coopération et des relations de bon voisinage entre les deux pays, une solution pacifique sera trouvée au différend qui oppose les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran à propos de trois îles. Le règlement de cette crise doit garantir les droits des deux parties tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États de la région.

La Syrie lance un appel à toutes les factions en guerre en Somalie pour qu'elles mettent fin aux combats et surmontent leurs divergences dans l'intérêt de la réconciliation nationale, qui est indispensable pour restaurer la sécurité et la stabilité dans le pays et pour encourager les efforts de reconstruction afin que la Somalie retrouve son rôle international et arabe.

Mon pays — la Syrie — a eu l'honneur de participer à la création de l'Organisation internationale dont on fête maintenant le cinquantième anniversaire. Si l'histoire a passé l'éponge sur les organisations qui ne se sont pas montrées à la hauteur des espoirs que les peuples du monde avaient placés en elles, la survie de notre Organisation depuis 50 ans atteste de la noblesse des principes et des objectifs de sa Charte. En dépit des conflits et des défis auxquels le monde est aujourd'hui confronté, c'est avec optimisme que nous regardons vers l'avenir. La marche de l'histoire ne se fait qu'en avant, et toute évolution, tout changement ne peuvent conduire qu'à une amélioration. Les guerres qui éclatent de-ci de-là ne peuvent que dépérir peu à peu jusqu'à être réduites à néant. C'est là notre espoir. La paix, si elle n'est pas réalisée aujourd'hui, le sera demain. C'est ce que nous nous efforcerons de réaliser, aspirant à une vie meilleure, offrant plus de justice et d'humanité,

édifiée sur la coopération entre nos nations dans les domaines politique, économique et culturel, pour le bien de toute l'humanité.

Espérons que le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies sera le signal lumineux du changement dans l'histoire de l'humanité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État des affaires étrangères de l'Oman, S. E. M. Yousef bin Alawi bin Abdullah.

M. Abdullah (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de mon pays, féliciter M. Diogo Freitas do Amaral, à l'occasion de son élection à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale. Son élection unanime à ces hautes fonctions témoigne du rôle que son pays ami, le Portugal, avec lequel mon pays entretient des liens séculaires, joue sur la scène internationale. Nous voyons également dans cette élection un témoignage de sa compétence et de sa vaste expérience diplomatique, qui, nous en sommes certains, permettront à l'Assemblée générale de parvenir aux résultats que nous espérons.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier à son prédécesseur, M. Amara Essy, Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour l'habileté et la façon pragmatique dont il a dirigé les travaux de la quarante-neuvième session.

La réunion de cette session coïncide avec le cinquantième anniversaire de la décision par la communauté internationale de créer l'Organisation des Nations Unies afin de préserver la paix et la sécurité internationales après l'expérience de deux guerres mondiales. Nous sommes conscients du rôle important que l'ONU joue depuis la fin de la seconde guerre mondiale pour maintenir l'équilibre entre les puissances mondiales pendant ce qu'on a appelé la période de guerre froide. Ce rôle remarquable de l'ONU a été au coeur de la coopération internationale qui a reçu une forme concrète en permettant aux peuples du tiers monde, avec l'aide de l'ONU, de se libérer du joug du colonialisme en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Les organes de l'ONU et les institutions spécialisées ont aidé les États ayant récemment accédé à l'indépendance à organiser les ressources allouées à leur développement économique et social grâce aux efforts persistants entrepris par les Secrétaires généraux qui ont dirigé le Secrétariat et les Secrétaires exécutifs respectifs des institutions spécialisées. Il est approprié ici de se souvenir de M. Dag Hammarskjöld, le second Secrétaire général de l'Organisation, qui a donné sa

vie alors qu'il travaillait au nom de l'ONU au Congo en 1961. Nous devons également nous souvenir de ceux qui ont été à la barre du Secrétariat, outre M. Hammarskjöld — MM. Trygve Lie, le premier Secrétaire général, U Thant, Kurt Waldheim, Javier Pérez de Cuéllar et le Secrétaire général en exercice, M. Boutros Boutros-Ghali — qui ont tous joué un rôle important dans le renforcement de la compréhension mutuelle entre les nations et aidé le monde à trouver des solutions pacifiques à ses conflits.

L'histoire de l'ONU comprend de nombreuses autres personnalités qui ont joué un rôle important dans sa marche et dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À titre d'exemple, je citerai le Comte Bernadotte, le Médiateur international de la paix en Palestine; le général Burns, le Commandant de la Force d'urgence internationale au Moyen-Orient; M. Gunnar Jarring, le Médiateur international de la paix entre les Arabes et les Israéliens après la guerre de 1967; M. James Grant, feu le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Sadruddin Aga Khan, qui a longtemps été le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; M. Olaf Palme, l'ancien Premier Ministre de la Suède; M. Willy Brandt, l'ancien Chancelier de la République fédérale d'Allemagne; M. Brian Urquhart, l'ancien Sous-Secrétaire général aux affaires politiques; et tant d'autres personnalités brillantes qui ont oeuvré de façon inlassable et fidèle dans ces murs.

Nous voudrions également mentionner tout particulièrement les grands succès obtenus par l'ONU dans le cadre de ses institutions spécialisées. Personne ne peut nier le rôle joué par ces organismes dans leurs domaines respectifs de compétence, notamment l'alimentation et l'agriculture, la science et l'éducation, l'aviation civile, l'architecture, la reconstruction, la santé, les services postaux et de télécommunications, la météorologie, la propriété intellectuelle, le développement, la libéralisation du commerce, sans parler des brillantes réalisations d'organisations humanitaires et de développement telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que le rôle remarquable joué par les autres organisations et comités régionaux pertinents établis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Ces succès font partie des riches acquis accumulés par l'ONU au cours des 50 ans qui se sont écoulés depuis sa création, dans le but de maintenir la paix et la sécurité

internationales. Nous sommes d'avis que, bien que l'Organisation ait fait beaucoup pour jeter les bases de la paix et de la sécurité internationales, la paix mondiale dans son sens le plus large n'est pas encore instaurée. Il nous incombe par conséquent à tous d'appuyer l'ONU dans sa marche dans cette direction afin que l'édifice de la paix et de la sécurité internationales soit complété et préservé.

La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans le but d'organiser et de coordonner le commerce mondial et d'éliminer les obstacles qui gênent l'accès aux marchés étrangers et d'encourager le mouvement des capitaux et des investissements est un autre jalon dans la consolidation de l'édifice de la paix et de la sécurité internationales. L'OMC doit recevoir tout l'appui possible de la communauté internationale. L'accord sur sa création, sous les auspices de l'ONU, constitue une incitation et un défi pour les pays en développement afin qu'ils augmentent leur niveau de développement économique et social, qu'ils accroissent leur capacité de production et qu'ils améliorent la qualité de leurs services afin de pouvoir se qualifier pour intégrer leurs intérêts avec ceux des pays développés.

En même temps, l'accord de l'OMC dans le but de réaliser un équilibre économique international fondé sur la justice, l'égalité et le développement durable, ne relève en aucune manière les pays développés de leurs obligations aux termes de cet accord, d'apporter leur aide et leur assistance aux pays en développement pour qu'ils oeuvrent à l'intégration de leurs économies avec celles des pays développés.

Dans le contexte des activités de l'ONU pour consolider les fondements de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation a réussi, après 14 ans d'efforts ardues, à conclure la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. L'entrée en vigueur, le 16 novembre 1994, de cette Convention n'est qu'un autre exemple de coopération internationale en vue d'instaurer un ordre international équitable et juste régissant l'espace océanique. En outre, les efforts récents dans ce contexte en ce qui concerne la partie XI de cette importante Convention internationale renforceront sans doute son universalité.

Dans le domaine du désarmement, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle remarquable, même au plus fort de la guerre froide, comme le démontre la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La signature par plus de 159 États de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction est une autre réalisation historique de l'ONU. Cette Convention est la première visant l'élimination, à

l'échelle mondiale, d'une catégorie d'armes surdestructrices. Elle a ouvert la voie à un accord sur l'élimination de toutes les autres armes de destruction massive.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, la communauté internationale a pu constater, lors de la Conférence de Rio, la détermination des dirigeants mondiaux à arrêter la détérioration de l'environnement. La Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et l'Action 21, issus de cette Conférence unique, ont jeté les bases d'un partenariat mondial pour faire face aux problèmes de désertification, de pauvreté et de dégradation de l'écosystème, qui découlent de l'utilisation immodérée des ressources naturelles.

Ces conventions et ces programmes ont été consignés comme des réalisations incontestables des Nations Unies. Hormis ces réalisations, l'Organisation des Nations Unies s'est toutefois montrée impuissante à traiter des questions politiques régionales qui ont des dimensions internationales et qui sont étroitement liées à tout ce qui est de nature à mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Après la guerre froide, les problèmes régionaux sont apparus en bloc et ont posé un véritable défi à l'ONU comme d'ailleurs aux organisations régionales.

En ce qui concerne la question du Moyen-Orient qui, à notre avis, est l'une des plus importantes questions pour le monde dans son ensemble, une percée importante a été faite le 28 septembre 1995 quand les parties israélienne et palestinienne ont signé un accord historique à Washington qui prévoit l'élargissement de l'autonomie palestinienne. Tout en nous félicitant de cet accord, nous espérons qu'il permettra au peuple palestinien de réaliser l'objectif d'étendre son autorité sur son propre territoire et d'édifier son entité nationale. Mon pays espère également que les progrès réalisés dans le volet palestino-israélien réactiveront les volets syro-israélien et libano-israélien. L'absence de progrès dans ces deux volets est un signal négatif qui ne répond pas aux intérêts d'une paix juste et globale. À notre avis, pour qu'une telle paix soit réalisée, les négociateurs de toutes les parties doivent se débarrasser de leurs suspicions et de tout résidu de négativisme politique et libérer leur volonté politique afin de pouvoir examiner le présent dans une perspective futuriste d'un monde qui ne connaît plus de frontières géographiques grâce au progrès technologique que nous connaissons maintenant dans tous les aspects de la vie.

En Iraq, le Gouvernement iraquien ne s'est pas encore conformé entièrement aux exigences des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de permettre la levée de

l'embargo imposé par l'ONU à l'Iraq. Nous, comme tant d'autres, avons été extrêmement surpris par l'information grave et importante qui a été récemment révélée par le Gouvernement iraquien en ce qui concerne son programme d'armes de destruction massive. Indépendamment des raisons qui ont amené l'Iraq à ne pas dévoiler ces programmes dans le passé, la confiance de la communauté internationale à l'égard de l'Iraq a été gravement entamée parce que l'Iraq avait dissimulé cette information, malgré les demandes de la Commission spéciale. Compte tenu de ces faits nouveaux qui nécessiteront la poursuite des travaux de la Commission spéciale pendant longtemps, mon pays demande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour alléger les souffrances du peuple iraquien frère. De son côté, l'Iraq doit, aujourd'hui plus que jamais auparavant, revoir sa position de rejet de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, car cette résolution fournit à l'Iraq une bonne occasion de supprimer certaines des souffrances du peuple iraquien frère.

Nous demandons encore une fois à l'Iraq de dévoiler sérieusement à la Commission spéciale toute l'information voulue et tous les moyens dont il dispose. Nous espérons que l'Iraq entendra cette demande et coopérera pleinement en donnant à l'ONU cette information cruciale pour que l'Organisation soit à même de contrôler tous les aspects des programmes d'armes de destruction massive. Cet effort mènera indubitablement à la levée de l'embargo qui, ces cinq dernières années, a causé des souffrances indicibles au peuple iraquien.

Conformément à l'engagement de l'Iraq pris en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 686 (1991), nous lançons un appel au Gouvernement iraquien pour qu'il coopère davantage avec la Commission tripartite chargée d'examiner la question des personnes disparues et des détenus et prisonniers tant koweïtiens que ressortissants d'autres pays, et de fournir à la Commission des informations détaillées concernant ces détenus et les personnes dont on ignore le sort. Tout progrès réalisé dans cette direction reflétera les bonnes intentions de l'Iraq et sa volonté de coopérer avec les autres États.

En Somalie, malgré les efforts persistants de l'ONU et d'autres organisations régionales, la situation dans ce pays n'est guère encourageante, car certains dirigeants somaliens méprisent totalement les intérêts véritables du peuple somalien frère.

En Afghanistan, l'ONU a déployé et continue de déployer des efforts particuliers pour rétablir la paix dans ce pays ravagé par la guerre et les affrontements sanglants

entre les diverses factions belligérantes. Par ailleurs, nous voyons avec optimisme les progrès réalisés dans le processus de paix entrepris par l'ONU en Angola, au Mozambique et au Libéria, et demandons à la communauté internationale de déployer tous les efforts possibles pour alléger les souffrances du peuple du Rwanda, ce pays continuant d'être aux prises avec des conflits ethniques et politiques entre les différentes factions belligérantes.

Dans la République de Bosnie-Herzégovine, malgré les efforts louables de l'ONU et des forces de maintien de la paix pour arrêter les effusions de sang dans cette jeune république au coeur de l'Europe, l'insurrection des Serbes de Bosnie et leur attitude de défi à l'égard de la communauté internationale ont rendu vains ces efforts concertés. Les événements récents en Krajina et les raids aériens de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) contre les positions serbes ont rétabli un certain équilibre sur le terrain entre la Bosnie et les Serbes, qui ne semblent comprendre que le langage de la force. Cela montre combien était justifié l'appel logique pour que le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine puisse exercer son droit naturel de légitime défense.

À cet égard, de toute évidence, l'accord sur la Déclaration de principes signé sous les auspices du Groupe de contact à Genève, le 3 septembre 1995, par les Ministres des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) constitue un pas important sur la voie de la paix. Cependant, il est du devoir de la communauté internationale de déployer tous ses efforts pour surmonter les difficultés auxquelles les Nations Unies sont confrontées et pour garantir que les principes définis dans la Déclaration se traduisent en une paix durable dans la République de Bosnie-Herzégovine.

De telles questions régionales représentent un vrai défi pour les Nations Unies et posent de sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Elles ont en outre provoqué des tragédies humaines résultant du nettoyage ethnique et des horreurs de la famine et des tueries collectives. De plus, elles ont grevé de plusieurs milliards l'économie mondiale et, une fois qu'elles s'engagent sur la voie de la paix et de la stabilité, lui imposeront un lourd fardeau, ainsi d'ailleurs qu'aux peuples de ces régions. Ceci étant, comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle s'acquitter de toutes ces responsabilités au moment où nous constatons un ralentissement de ses efforts résultant de la bureaucratie croissante dans ses divers organes et du défaut de nombreux pays à honorer leurs obligations financières? La situation est complexe mais elle peut être redressée en

restructurant les organes des Nations Unies selon un schéma plus économique et plus efficace permettant que les buts soient atteints à court terme, à moyen terme et à long terme et conformément aux objectifs fondamentaux, de sorte que l'Organisation puisse entrer dans le siècle suivant avec la ferme intention de faire de la paix et de la sécurité internationales les fondements du développement économique et social.

S'agissant du Conseil de sécurité, mon pays estime que, tout en préservant les tâches qui lui sont confiées, nous devons également trouver un mécanisme efficace permettant à l'Assemblée générale d'apporter sa contribution positive aux questions internationales cruciales, afin que tous les États Membres puissent participer à la mise en oeuvre des résolutions et des programmes des Nations Unies, en accord avec les dispositions de la Charte, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales comme celui du développement économique et social. À partir de ces prémisses, ma délégation appelle la communauté internationale à soutenir les efforts des Nations Unies en tant qu'instance principale chargée de résoudre diverses questions cruciales à travers le monde. Voilà nos politiques à tous les niveaux. Au niveau régional, mon pays cherche à établir le dialogue et la coopération entre tous les pays, étant convaincu que cette approche sert les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. Nous cherchons également à encourager et à soutenir, dans le même esprit et avec les mêmes objectifs, tous les groupements régionaux et internationaux. Au niveau national, mon pays est profondément convaincu que le maintien de la paix régionale et internationale est le meilleur moyen pour nous de mettre en oeuvre nos plans économiques et sociaux nationaux. Avec l'aide de Dieu, nous avons réussi à régler avec nos voisins les problèmes concernant nos frontières internationales, ce qui nous a offert une opportunité précieuse de concentrer nos capacités nationales à la réalisation de programmes économiques et sociaux ambitieux.

Bénéficiant de la richesse de notre expérience économique passée et désireux de poursuivre les objectifs économiques définis par l'Oman il y a 25 ans, mon gouvernement, avec l'assistance d'organes internationaux tels que la Banque mondiale, et d'autres experts économiques, a organisé une conférence sur les perspectives futures de l'économie de l'Oman pour l'an 2020, qui s'est tenue à Muscat, la capitale, les 3 et 4 juin 1995. Avec une forte participation des secteurs public et privé de la société de l'Oman et un nombre choisi d'organisations et de personnalités économiques internationales et régionales, cette conférence a dessiné les grandes lignes de la stratégie de l'Oman pour le développement futur de l'Oman. Citons entre autres,

le développement des ressources humaines et la promotion de la participation des femmes, l'amélioration du secteur privé afin qu'il devienne la force motrice de l'économie nationale, l'encouragement de la diversité économique, le renforcement des liens entre l'économie de l'Oman et l'économie mondiale et la préservation de l'environnement naturel afin que ses ressources pacifiques continuent à se renouveler. Mon gouvernement s'efforce de mettre rapidement en oeuvre ces stratégies, car elles représentent le meilleur moyen pour mon pays d'entrer dans le siècle prochain sur une base solide, qui permettrait au peuple de l'Oman d'élargir ses ressources économiques et de tirer profit au mieux du progrès technologique, qui pensons-nous, gouvernera l'économie mondiale et tous ses moyens de production et de marketing.

Cette option, eu égard aux moyens de développement national, servira sûrement la cause de la paix et de la sécurité. Avec l'aide de Dieu, nous regardons avec quiétude et optimisme vers un avenir plein de promesses pour nos générations futures.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. Shanmugan Jayakumar.

M. Jayakumar (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, et le Portugal, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour cette importante cinquantième session. Je voudrais également exprimer les remerciements de Singapour à son distingué prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son dévouement inlassable à la poursuite des buts de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours des dernières années, les Nations Unies se sont beaucoup activées dans les domaines du maintien de la paix et des droits de l'homme. Ce là sont des questions importantes, mais l'Organisation des Nations ne doit pas se cantonner au maintien de la paix ou aux droits de l'homme. La coopération économique internationale est l'un des buts importants de l'ONU tels que définis par sa Charte. De la pauvreté naissent les conflits, mais la misère extrême rend dérisoires toutes les libertés civiles.

L'Agenda pour le développement de notre Secrétaire général devrait donner à chacun d'entre nous l'occasion de réfléchir au rôle des Nations Unies dans l'économie mondiale. Sur les cinq décennies d'existence de l'ONU, quatre

ont été consacrées au développement. D'importantes sommes d'argent ont été dépensées, mais pour quels résultats?

Des institutions spécialisées telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ne font pas la une des journaux, mais sont les institutions les plus efficaces du système des Nations Unies. D'une manière calme et discrète, elles apportent des contributions non moins précieuses à la dignité humaine et à l'ordre international que celles des Casques bleus ou du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Malheureusement, il existe une limite à ce que peuvent faire les institutions spécialisées pour aider au redressement des économies nationales au plan individuel. La dernière Étude des Nations Unies sur la situation économique et sociale dans le monde annonce la bonne nouvelle que la croissance de l'économie mondiale a atteint une vitesse de croisière de 3 %. Mais pour de nombreux pays, cette nouvelle est quelque peu abstraite et sans rapport avec leurs préoccupations quotidiennes.

Ce même rapport évoque dans un langage châtié les distinctions entre les économies solides, vulnérables et faibles. Ce langage poli ne fait que masquer la réalité permanente de la dégradation, de la pauvreté, de la misère, de la maladie et de la mort.

Il y 10 ans, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a classé 36 États Membres dans la catégorie des pays les moins développés. Il y a cinq ans, ce chiffre est passé à 42, et en août dernier, on en comptait 48. D'après toutes les prévisions, la distribution des revenus globaux sera encore davantage déséquilibrée. La marginalisation de plus d'un quart des Membres de l'ONU dans l'économie mondiale doit être perçue comme un grave problème. Les Membres ne sauraient indéfiniment se désintéresser de cette situation sans provoquer un grave effondrement de l'ordre international.

Aujourd'hui les principales institutions de développement subissent des attaques. Le véritable rôle des Nations Unies dans l'économie mondiale risque en fait d'être marginalisé.

Pourquoi en est-il ainsi? Premièrement, l'absence de consensus sur une stratégie rationnelle d'après guerre froide pour le développement est un important facteur à cet égard. Deuxièmement, la tension endémique entre l'ONU et les

institutions de Bretton Woods, une rivalité dans le pouvoir et le contrôle, en est un autre. Troisièmement, le fait que les États Membres, en particulier les principaux contributeurs, ne versent pas intégralement et en temps voulu leur contribution exerce de graves pressions sur l'Organisation, ce qui l'amène à réduire des programmes de développement.

Ce ne sont là que quelques exemples. Le facteur clef est l'incapacité de l'Organisation à faire face au phénomène économique central de notre temps : la globalisation de l'économie internationale et l'émergence de ce qu'on appelle un monde sans frontière.

Pour le meilleur ou pour le pire, les États-nations souverains resteront là encore longtemps. Les gouvernements continueront d'être les principaux joueurs dans l'économie mondiale. Mais un modèle d'États souverains, dont l'interaction ne s'exerce que dans les limites de leur existence, ne saurait plus longtemps décrire comme il convient l'économie mondiale contemporaine. La technique et les communications du monde moderne ont débouché sur l'argent, le commerce et les investissements qui passent les frontières sans que les gouvernements puissent les maîtriser. Cela redéfinit la notion même de ressources, de richesse et de valeur.

Il convient donc de faire face à une économie internationale globalisée dans laquelle les mesures nationales ne sont plus adéquates ou efficaces, mais dans laquelle, en même temps, il est toujours impossible de méconnaître les gouvernements et les États. L'Europe, les Amériques et la région de l'Asie et du Pacifique ont répondu de différentes manières, comme par exemple avec l'Union européenne (UE), le Traité de libre-échange nord-américain de l'Amérique du Nord (ALENA) et, sous une forme plus souple, avec la Coopération économique de la zone Asie-Pacifique (APEC). L'Afrique se penche également sur ses groupes économiques régionaux. Ces expériences représentent certains des événements les plus importants survenus dans les relations internationales contemporaines. Elles pourraient servir à définir les structures d'après guerre froide d'un ordre international pour le siècle prochain.

L'ONU, comme chacun de ses Membres, lutte pour comprendre et se mettre à jour face aux conséquences d'une économie internationale globalisée. Mais l'Organisation s'est montrée plus lente à cet égard que nombre de ses Membres.

Quand il est question de régionalisation à l'Organisation, on se réfère surtout aux commissions régionales qui, cependant, sont entièrement séparées des importants groupes

économiques. C'est là le symptôme d'un plus grand problème.

Au moment où des événements importants ont lieu dans l'économie mondiale indépendamment des Nations Unies, il est légitime de se demander quel rôle joue l'Organisation dans la nouvelle économie mondiale. Elle risque de n'en jouer aucun à moins qu'elle ne fasse d'urgence le bilan de son approche actuelle des questions économiques.

Préserver l'ONU du danger d'être reléguée faute d'être utile exige un changement d'attitude du nord au sud. Les États Membres tant du nord que du sud doivent accepter une nouvelle discipline. Nous devons renoncer à l'idéologie au profit du pragmatisme et d'une approche pratique afin de nous concentrer davantage sur un ordre économique concis et précis. Nous donnerons ainsi à l'ONU les outils dont elle a besoin pour faire face au nouveau type d'économie mondiale qui se fait jour.

L'ONU doit mettre l'accent sur ses points forts et non sur ses points faibles. Ce n'est pas la meilleure instance pour négocier des questions techniques et spécifiques. L'ONU n'est pas non plus un organe exécutif chargé des questions commerciales ou financières. Ce rôle appartient aux institutions de Bretton Woods et à l'Organisation mondiale du commerce. Les points forts de l'ONU sont politiques; c'est là un avantage, car la nouvelle économie mondiale exige des réponses aussi bien politiques que techniques.

La nouvelle économie globalisée a mis en exergue les questions de développement avec lesquelles les décideurs et les théoriciens sont aux prises depuis des décennies. Le débat strictement économique consacré à des stratégies de développement appropriées est terminé. Se dérober n'est manifestement pas une option. Cela ne servira qu'à accélérer la marginalisation. Il est devenu également clair que la magie de l'économie de marché n'est pas suffisante.

Seule l'ONU peut relever les deux défis politiques qui se posent : premièrement, faire face aux conséquences politiques d'une croissance économique rapide mais inégale, et, deuxièmement, aider les pays les moins avancés à bâtir des institutions qui leur permettront de se brancher sur l'économie globalisée. Je vais m'expliquer.

Premièrement, le processus de croissance rapide dans certains pays a entraîné des tensions politiques entre les pays en développement qui remportent des succès et les économies occidentales qui ont atteint leur plénitude. Ces dernières ont continué à croître, mais plus lentement et sans

augmentation sensible dans l'emploi ni amélioration des niveaux de vie.

La création d'emplois et la protection de l'emploi sont des questions qui figureront en tête des programmes des dirigeants politiques du monde industrialisé pendant au moins les 10 prochaines années. Des efforts concertés ont été faits, parfois bruyamment, pour lier les questions économiques aux droits des travailleurs, aux droits de l'homme, aux conditions sociales et aux normes environnementales. Les pays en développement perçoivent dans cette attitude une mauvaise foi, estimant que les pays industrialisés se servent de tout prétexte pour entraver et désavantager le monde en développement.

La question critique n'est pas tant celle de savoir à cet égard ce qui est bien ou mal. C'est manoeuvrer en s'appuyant sur une position relative de puissance. Un moyen doit être trouvé pour contenir les inévitables tensions et les pressions entre les économies riches de longue date et celles qui ne le sont que depuis peu. La persistance de tensions a un effet débilisant et ne peut que ralentir la croissance de chacun.

L'objectif est de donner forme à un ordre international qui pourra à la fois optimiser les conditions de croissance et venir à la rescousse des pays les moins avancés. Leurs besoins ne retiendront guère l'attention s'il y a en permanence des tensions et des bousculades entre les pays en développement qui réussissent et ceux dont les économies sont arrivées à maturité.

Il est donc nécessaire de trouver des cadres qui aideront à gérer les relations entre les pays en développement qui réussissent et ceux dont les économies sont arrivées à maturité. Il convient d'imposer une cohérence et une discipline globales au système international qui émerge et qui se fonde sur les groupes économiques régionaux. Ce n'est pas là une fonction qui relève des institutions de Bretton Woods ni même de l'Organisation mondiale du commerce. Après tout, suite à la conclusion de l'Uruguay Round la première réaction de l'Europe et des États-Unis a été un unilatéralisme plus affirmé.

Pour jouer un rôle dans l'établissement de tels cadres, il revient à l'ONU de trouver la volonté politique de parvenir à un véritable consensus — pas seulement sur le papier — à propos d'un ordre du jour économique mondial. Mais cela exige une discipline personnelle.

Quant on lit les plans d'action et l'ordre du jour de nombreux organes économiques des Nations Unies, c'est

souvent se livrer à un exercice déprimant dans l'archéologie politique. Des questions innombrables, datant parfois des années 60 et 70, viennent s'ajouter à chaque nouvelle session de l'Assemblée générale et des conférences. Il est permis de douter de leur pertinence eu égard aux problèmes contemporains.

Le plus troublant est que, en réalité, la plupart des États Membres ont, dans leur pratique nationale actuelle, renoncé depuis longtemps aux attitudes et aux politiques qui sont encore fidèlement inscrites à l'ordre du jour de l'ONU et solennellement débattues au cours d'un rituel annuel archaïque. Les organes économiques de l'ONU doivent donc résister à la tentation de prétendre recourir à une microgestion des questions économiques internationales en allant au fond de questions qu'ils ne comprennent parfois qu'imparfaitement.

Mais je ne préconise pas un laisser-faire total. Une économie mondialisée exige une gestion de toute urgence précisément parce qu'elle échappe rapidement au contrôle des plus puissants. Mais elle nécessite des techniques de gestion différentes. L'époque du gestionnaire hégémonique du système économique international sera bientôt révolue. Dans la nouvelle économie mondiale, l'ordre international ne peut être assuré que par la mise au point de régimes multilatéraux réglementés en vertu desquels sont définis des paramètres élargis pour les forces économiques qui ne sont pas propices à la microgestion. L'ONU est donc la seule organisation internationale universelle disposant d'une charte qui lui confère un mandat pour traiter de l'ensemble des questions auxquelles il faut accorder de l'attention. Si l'ONU pouvait faire preuve de volonté politique et d'auto-discipline, elle pourrait être bien placée, à notre avis, pour définir un véritable consensus au sujet d'un ordre du jour pour de tels régimes.

Des régimes multilatéraux réglementés ne correspondent pas seulement aux intérêts des États petits et faibles. La prévisibilité et la stabilité qu'ils confèrent nous sont bénéfiques à tous. Il sera de plus en plus inconfortable et difficile, même pour les plus forts, de s'affirmer unilatéralement dans une économie mondialisée où les affaires, les finances, le commerce et l'industrie ne peuvent pas toujours être précisément classés par catégories selon des paramètres nationaux. Un coup porté au visage d'un adversaire peut finir par blesser son auteur. Si l'ONU parvient à réaliser un consensus au sujet d'un ordre du jour, ses rapports avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce prendront d'eux-mêmes la place qui leur revient. Elles auront clairement la responsabilité d'étoffer et de mettre en oeuvre les régimes mondiaux à partir d'un ordre

du jour convenu par l'ONU. Mais ces institutions se doivent de résister si, comme c'est maintenant trop souvent le cas, l'ordre du jour est peu réaliste et met un accent exagéré sur les détails.

Deuxièmement, la nouvelle économie internationale mondialisée a mis à l'épreuve la notion selon laquelle les pays en développement pourraient connaître la croissance simplement grâce au relâchement des contrôles et à la privatisation. Il s'agit d'une condition nécessaire mais insuffisante. Dans tous les pays en développement qui connaissent le plus grand succès, un gouvernement compétent, fort et stable a toujours joué un rôle clef. Le rapport de la Banque mondiale pour 1993, intitulé «Le miracle est-asiatique», révèle que le miracle n'était pas vraiment un miracle en fin de compte. Le secret réside dans le respect des nécessités macro-économiques. Mais cela est connu depuis des décennies. Pourtant, aucune croissance n'a été enregistrée dans la plus grande partie du monde. L'explication se trouve dans les politiques gouvernementales. Les pays en développement qui tentent de suivre le modèle est-asiatique échouent souvent, non pas parce qu'ils ne connaissent pas les politiques économiques appropriées, mais parce qu'ils ne disposent pas des fondements politiques propres à étayer de telles politiques économiques. C'est le gouvernement qui déterminera si un pays peut se rattacher à l'économie mondiale en rapide évolution ou s'il fera du surplace.

Par conséquent, le problème urgent et délicat à résoudre est celui de la façon dont l'ONU peut aider les moins avancés à édifier des institutions gouvernementales et politiques qui leur permettront de s'intégrer à l'économie mondialisée pour se développer, sans que celle-ci ne s'ingère trop directement dans leurs affaires intérieures. Le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte demeure toujours la pierre angulaire de l'ONU. Une approche multilatérale de cette question délicate pourrait être plus acceptable qu'un bilatéralisme brut.

Mais pour affronter cette question de manière réaliste, l'ONU doit laisser de côté ce qui est devenu un débat surtout théorique au sujet des rapports entre démocratie, développement et droits de l'homme — thème qui revient constamment dans les débats sur le développement. Mais il serait nuisible et trompeur de penser que ce thème recouvre une causalité inévitable ou simplement linéaire. Bien sûr, ces trois notions peuvent avoir certains liens entre elles. Mais il faut dire clairement que nous évoquons en fait les rapports entre démocratie et droits de l'homme, d'une part, et développement, d'autre part. En d'autres termes, la causalité n'est pas linéaire, simple ou inévitable. Il ne fait

aucun doute que la répression est erronée et risquée et qu'elle entrave la croissance. Il existe aussi suffisamment de preuves empiriques pour démontrer sans le moindre doute possible que la croissance économique nécessite une stabilité politique et un bon gouvernement. Les termes «démocratie» et «bon gouvernement» sont souvent utilisés comme s'ils étaient synonymes. Il est sûr qu'ils se recourent quelque peu, mais leur sens n'est pas le même.

D'après l'expérience acquise par Singapour, un bon gouvernement doit se fonder sur trois piliers solidaires : la responsabilité politique, une orientation à long terme et la justice sociale. En matière de stabilité à long terme, les gouvernements doivent exercer le pouvoir avec l'appui des citoyens qu'ils gouvernent. Les gouvernements qui ne donnent pas de résultat ne durent pas. Mais ce dernier fait et la nécessité de tenir des élections périodiques libres et équitables n'imposent pas un modèle spécifique de système politique ou d'idéologie. Ainsi, les affrontements ouverts entre des intérêts rivaux, des manifestations de rue et une presse trop volubile et offensante peuvent se prêter à la diffusion d'images télévisées plus spectaculaires pour certains auditoires occidentaux. Cela peut même être efficace dans certains pays. Mais, la plupart du temps, cela s'oppose au deuxième pilier d'un bon gouvernement, qui est celui de l'orientation à long terme. Celle-ci repose sur la capacité de résister aux pressions populistes et sectorielles et, parfois, d'imposer des solutions douloureuses pour vaincre les épreuves économiques. L'expérience vécue par Singapour nous a convaincus que le premier devoir d'un gouvernement est justement de gouverner, et ce, équitablement. Dans certains cas, cela exige de la fermeté.

Le troisième élément fondateur d'un bon gouvernement est la justice sociale. Des possibilités égales doivent être offertes à tous les groupes. Si le gouvernement se montre équitable envers tous les groupes ethniques, religieux et sociaux, il ne sera prisonnier d'aucun intérêt particulier. Cela est important dans toute société. C'est une des raisons à l'origine de la stabilité politique et de la cohésion sociale de Singapour. Mais Singapour ne se présente pas comme un modèle; nous serions cependant heureux de partager notre expérience avec tous ceux qui seraient intéressés, et nous sommes disposés à le faire. Personne ne peut prescrire un modèle spécifique de développement politique pour quelque pays que ce soit. De fait, lorsque des tentatives sont faites en ce sens de manière dogmatique, à partir d'une compréhension superficielle des complexités de situations particulières, cela aboutit à un désastre. Notre principe fondamental est d'ordre essentiellement pragmatique et pluraliste : il n'existe pas de modèle pouvant être reproduit partout.

Ainsi, la croissance et la stabilité sont liées par une dynamique complexe et subtile, qui est la recherche inlassable d'un équilibre entre les droits de l'individu, les exigences de la communauté à laquelle tout individu doit appartenir et la nécessité non moins urgente que les gouvernements gouvernent avec efficacité et équité. Aucun équilibre entre la liberté individuelle et la croissance ne peut être valable pour tous les pays et en tout temps. Chaque société doit trouver son propre équilibre dans le contexte de ses propres expériences historiques et culturelles afin que le pays puisse faire des progrès.

Singapour appartient à la fois au monde développé et au monde en développement. Notre population jouit dans l'ensemble d'un niveau de vie confortable, et notre économie comporte un secteur industriel et de service relativement élaboré qui joue son rôle dans le monde. Mais Singapour souffre aussi de vulnérabilités structurelles; ses ressources limitées l'empêchent d'être encore pleinement développée. C'est donc selon une perspective particulière que nous, à Singapour, observons les débats actuellement en cours au sein des institutions économiques de l'ONU et à leur sujet. Nous nous demandons parfois : Quel est celui dont les intérêts sont réellement favorisés par un débat prolongé et de plus en plus éloigné de la réalité économique mondiale? S'agit-il des intérêts de ceux qui veulent préserver ces institutions ou de ceux qui préféreraient les reléguer aux oubliettes de l'histoire? Je ne connais pas la réponse à cette question, mais je la pose parce qu'elle mérite de recevoir une attention prioritaire. Je crois qu'il ne reste pas beaucoup de temps.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie du Congo, S. E. M. Arsène Destin Tsaty-Boungou.

M. Tsaty-Boungou (Congo) : Monsieur le Président, le choix que l'Assemblée générale a porté sur la personne de M. Freitas do Amaral pour diriger sa cinquantième session est un juste hommage rendu à ses éminentes qualités et au rôle que son pays, le Portugal, n'a cessé de jouer dans les relations internationales. Je lui adresse les salutations de la délégation congolaise et l'assure de notre coopération.

Nous savons gré à son prédécesseur, S. E. M. Amara Essy, d'avoir su refléter et traduire avec bonheur nos préoccupations durant son mandat.

À M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général, je dois réaffirmer ici la profonde gratitude du Gouvernement congolais pour l'intérêt porté au règlement de la crise politique qui a secoué mon pays pendant les deux premières

années qui ont suivi l'élection démocratique du professeur Pascal Lissouba, en qualité de Président de la République.

Héritière des avatars d'une période tantôt troublée et dont le rôle est tantôt controversé, l'Organisation des Nations Unies reste cependant porteuse d'immenses espérances pour les peuples du monde. À l'occasion de ce cinquantième anniversaire, il convient de tirer les enseignements de son expérience, afin d'envisager son entrée et celle de l'humanité tout entière dans le troisième millénaire avec plus d'assurance et d'optimisme.

En se tenant à une période exceptionnelle de l'évolution des relations internationales, la présente session, de par la symbolique qui la caractérise, nous place à mi-chemin entre les dogmes en extinction, longtemps apparus comme générateurs du système idéal de gestion et d'épanouissement de l'homme, et l'aspiration universellement affirmée par les peuples les plus démunis à accéder à plus de liberté politique, au développement et à l'affirmation de leur identité morale et culturelle.

Dans ce cheminement irréversible des pays autrefois dominés idéologiquement, politiquement et économiquement, l'Organisation des Nations Unies demeure, comme toujours, le vecteur idéal pour que les bouleversements qui s'opèrent ne viennent pas ébranler la paix du monde.

C'est dire, que face à la nouvelle configuration du monde, la célébration du cinquantenaire de notre organisation ne peut s'analyser qu'en termes de rupture avec le passé et de prise en compte des réalités nouvelles face à l'impérieuse nécessité d'instituer de nouveaux mécanismes qui doivent régir la communauté internationale.

Les différents tableaux décrits avec pertinence du haut de cette tribune illustrent, à n'en point douter, l'état du monde tel qu'il est et tel que nous voudrions qu'il soit. Je fais donc miennes les préoccupations et les propositions exprimées ici, notamment en ce qui concerne la restructuration du système des Nations Unies, l'Agenda pour le développement; autant de questions qui apparaissent comme des évidences qui ne manqueront pas, j'en suis persuadé, d'emporter l'adhésion consensuelle de toutes les délégations, à l'instar des récentes conférences des Nations Unies qui ont offert à nos États une plate-forme sur les grands problèmes du monde.

De Rio à Beijing, en passant par Vienne, Le Caire et Copenhague, nous avons dégagé des priorités et pris des engagements que nous espérons voir se traduire dans les faits.

Comme le note avec pertinence le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport intitulé «Un Agenda pour le développement», la paix est le fondement du développement. La persistance des foyers de tension dans certaines parties du monde ne favorise pas l'éclosion de nouvelles nations prospères. Bien au contraire, ces foyers de tension ruinent chaque jour davantage les chances de développement, faute de paix.

C'est en cela qu'il faut encourager les peuples angolais et libérien à persévérer dans la difficile voie de la réconciliation nationale après plusieurs années de guerres civiles fratricides.

Il faut se féliciter du renforcement du processus de paix au Moyen-Orient au travers de l'Accord israélo-palestinien du 28 septembre 1995.

Il faut enfin saluer les récents développements de la situation politique en Bosnie-Herzégovine marquée par l'effort des parties au conflit de rechercher les voies et moyens de parvenir à la paix.

Il nous faut, hélas, tout en exprimant notre satisfaction de savoir le régime démocratique de Sao Tomé réhabilité, grâce à la réprobation internationale, après le coup d'État dont il a été l'objet, condamner en ce haut lieu toute conquête du pouvoir par la force armée telle qu'elle vient, une fois de plus, de se faire aux Comores.

Il nous faut, enfin, exprimer notre vive préoccupation devant l'instabilité et l'insécurité qui persistent en Afrique, en particulier dans les pays des Grands Lacs.

La situation dans cette partie du continent africain constitue une tragédie humaine. Là, comme partout ailleurs en Afrique où la violence se fait aveugle, la haine ethnique et l'intolérance engendrent un afflux massif de réfugiés vers des pays voisins.

C'est le cas du Zaïre, pays frère et voisin, qui, du haut de cette tribune, n'a pas manqué d'en appeler à la solidarité de la communauté internationale pour l'aider à surmonter dans le respect de la dignité humaine, les conséquences de cette tragédie. Nous formons le voeu que cet appel soit entendu par l'ensemble de la communauté internationale.

Face à cela, on comprend aisément que le Congo ne peut qu'apporter son soutien à l'idée de la tenue d'une conférence sur la paix et la stabilité dans cette région. Nous exprimons notre disponibilité, ainsi que celle de tous les autres États membres du Comité consultatif permanent des

Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, à s'associer à cette initiative conformément à la Déclaration de Brazzaville sur la coopération pour la paix et la sécurité en Afrique centrale. Cette déclaration, adoptée à l'issue de la septième réunion dudit Comité, le 1er septembre 1995, est une véritable profession de foi par laquelle les États réaffirment leur détermination à oeuvrer pour l'instauration de la confiance, de la paix et de la sécurité dans la région d'Afrique centrale.

Le précieux appui que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, ne cesse d'apporter à notre comité a permis à nos États d'atteindre les résultats fructueux auxquels nous sommes parvenus. Cet appui constitue, en outre, une garantie pour la réalisation des objectifs visant à la mise en place d'un système de sécurité collective en Afrique centrale. Qu'il trouve ici l'expression renouvelée de notre gratitude.

Hier comme aujourd'hui, les limites et les pesanteurs qui caractérisent la plupart des États du continent africain sont de même nature. Elles tiennent, d'une part, à la propension générale à vouloir se satisfaire des stéréotypes; d'autre part, à l'inadéquation entre les exigences des temps modernes et les valeurs fondamentales sur lesquelles sont assises nos sociétés.

Aussi, la démocratisation de la vie institutionnelle que nous avons embrassée de nos bras vainqueurs apparaît-elle comme le terrain de prédilection des contradictions longtemps contenues. Elles prennent ici et là la forme de conflits, voire de guerres fratricides. Mon propre pays, le Congo, n'a pas été épargné par ces turbulences et errements postdémocratiques.

Qu'il me soit permis de passer outre l'évocation funeste à laquelle nous renverraient les images de la tragédie vécue par le peuple congolais. Car je me fais fort de revendiquer l'espoir de la nouvelle classe politique africaine, à laquelle j'appartiens, de s'inscrire dans le sillage des grandes nations démocratiques en vue d'exorciser le mal à jamais.

Cette nouvelle génération se veut être pionnière d'une nouvelle *gouvernance*. C'est-à-dire, une autre manière d'exercer le pouvoir, dépouillée des tares belligères et prenant en compte les éléments psychologiques et moraux de notre civilisation ainsi que les particularités de l'environnement sociétal sans mettre en péril les valeurs universelles garantissant l'existence digne de la vie.

Au vrai, je voudrais inviter chacun ici à partager le cri de coeur du citoyen d'un pays où, à l'accession au processus de démocratisation de ses institutions, et donc au libre choix de ses dirigeants par le peuple, a succédé une violence politique aveugle et barbare.

Cette violence a été dictée par l'obsession du pouvoir de ceux qui ont perdu les élections, le pouvoir à tout prix, le pouvoir exercé de manière absolue. D'autres exemples sur le continent africain confortent cette illustration macabre.

Un bilan à mi-parcours du processus de démocratisation engagé en Afrique depuis trois ans me conduit à vous faire partager les interrogations suivantes, une fois fait le constat de crise que traversent nos sociétés.

Peut-on légitimement poser en règle, s'agissant d'États polyethniques, que la seule codification des normes constitutionnelles calquées sur des vieilles démocraties suffise à faire basculer des entités féodales en démocratie et passer ainsi de l'économie de marché, du règne du pouvoir tribal et autocratique, à celui des élites intellectuelles et politiques choisies pour leur sens élevé du devoir au service de la nation?

Pouvons-nous légitimement penser et admettre que le seul fait de subordonner l'aide aux pays africains à la nécessité de leur démocratisation suffit à asseoir dans l'esprit des gouvernants d'hier, qui ont pendant deux ou trois décennies géré nos États sans partage et sans opposition, les vertus de la démocratie?

Une telle mutation ne peut nous sembler-elle que s'inscrire dans un long processus. Au demeurant elle exige, à n'en point douter, que l'Afrique accède à la démocratie en analysant en profondeur son histoire politique contemporaine afin d'adopter des règles de gestion politique qui intègrent une dimension nécessairement consensuelle capable d'assurer aux principaux groupes politiques une part du pouvoir et aux institutions démocratiques la stabilité nécessaire. À cet égard, l'expérience qu'a connue mon pays a, de ce point de vue, valeur de test.

Aucune issue n'aurait été possible sans l'investissement personnel et constant du Président de la République, S. E. le professeur Pascal Lissouba, dont la sagesse et le sens élevé du dialogue ont été l'élément catalyseur.

En recourant aux valeurs propres à notre sociologie, à nos traditions, à nos réalités et à notre histoire, le chef de l'État, sans bafouer la pertinence du principe électif de la

démocratie, s'est érigé en véritable chef de famille autour duquel toutes les composantes du peuple congolais, toutes tendances confondues, se sont rassemblées.

C'est dans cet élan que s'est tenu à Brazzaville, en novembre 1994, à l'initiative du Président de la République, le Forum sur la culture de paix organisé conjointement par le Gouvernement congolais et l'UNESCO.

Les décisions prises à cette occasion ont permis d'amorcer un nouveau départ. Deux d'entre elles concernent la réorganisation de la force publique en vue de la mettre en adéquation avec sa mission traditionnelle de force républicaine, et la réhabilitation du pouvoir judiciaire.

Quelques mois plus tard, au terme des consultations politiques, un gouvernement d'ouverture élargi à l'opposition a été formé. La cohabitation actuelle au sein d'un même pouvoir entre ceux qui incarnent la légitimité institutionnelle par voie électorale et ceux qui n'ont pas recueilli les faveurs du peuple postule d'une démarche consensuelle fondée sur l'idée de démocratie participative.

Cette approche, qui trouve son enracinement dans la façon dont ont été longtemps gouvernées nos communautés villageoises, réduit les sources de conflits qui auraient pour détonateur l'accession au pouvoir.

Vécu ainsi, le processus de démocratisation trouve les ressorts nécessaires à son affirmation grâce à la paix.

La recherche de la paix est donc une exigence cardinale pour nos États. La démocratisation des institutions demeurera une vue de l'esprit si aucune volonté n'apparaît tant auprès des élites politiques africaines qu'auprès de la communauté internationale pour une approche du processus démocratique en Afrique qui tienne compte à la fois de la qualité des classes politiques qui ont gouverné depuis les indépendances jusqu'à l'aube de la démocratisation et de la nécessité d'instaurer la paix là où elle est hypothéquée ou simplement menacée.

C'est pour traduire dans les faits l'idée de démocratie participative que, dans le cas du Congo, une fois la paix revenue, le Gouvernement a pu engager le programme de décentralisation administrative et économique du pays afin de permettre aux différentes forces politiques d'exercer le pouvoir politique au niveau le plus rapprochant des citoyens.

Aujourd'hui, les conseils de municipalité, de commune et de région sont installés et participent à la gestion décen-

tralisée des différentes collectivités. La décentralisation consacre ainsi et ici l'une des étapes essentielles du partage du pouvoir.

Mais au total, au Congo comme ailleurs en Afrique, et plus particulièrement en Afrique centrale, la paix reste fragile. Elle est toujours virtuellement en proie aux appétits politiques de tous ceux qui, au nom de la démocratie, estiment avoir le droit divin d'être au pouvoir et l'obligation de même nature de combattre ceux qui y accèdent, au mépris du choix fait par le peuple.

Ce constat m'a amené à soumettre une réflexion à la septième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Brazzaville du 28 août au 1er septembre 1995, et que j'ai eu l'honneur de présider.

La démocratie que nous appelons de tous nos voeux sera vouée à l'échec si nous ne prenons pas la sage décision de nous donner les moyens intellectuels, mais aussi et surtout la volonté politique, d'une réflexion qui porte sur la gouvernabilité de nos pays à l'époque contemporaine. Cette réflexion doit nécessairement s'appuyer sur l'histoire et sur les règles morales et juridiques au travers desquelles nos différentes communautés ont été gérées dans la paix, la stabilité et le respect des droits des personnes et des biens.

Une telle réflexion me paraît utile si nous voulons épargner à nos populations les affres de guerres fratricides.

C'est le lieu de dire que la démocratie ne peut être source de paix et s'installer durablement dans nos pays si l'accession au pouvoir politique d'un groupe de personnes s'apparente ou s'apprécie, aux yeux des autres membres de la communauté nationale, comme l'exercice du pouvoir par un groupe ethnique ou un ensemble de groupes ethniques.

C'est aussi le lieu de dire qu'une obligation de modération et de mesure pèse sur la conscience de ceux qui gagnent les élections et exercent le pouvoir. Il s'agit là d'une exigence nodale dans la sécurisation de ceux que les pratiques politiques d'hier ont confinés dans la pensée de ne se sentir au pouvoir que lorsque un ou plusieurs membres de leur ethnie ou de leur région sont aux affaires.

Là est le mal qui ronge profondément l'Afrique, son évolution vers une vraie démocratisation.

À la vérité, le régime démocratique est incontestablement celui qui permettra à nos pays de favoriser l'éclo-

sion de leurs élites, d'assurer leur développement et leur sécurité.

Et pourtant, comme vous le constatez avec moi, notre aspiration collective à plus de liberté, plus d'égalité, a pu être ici et là porteuse de germes destructeurs.

C'est que la greffe que les chirurgiens de la démocratie ont cru devoir appliquer mécaniquement à l'Afrique, sans analyser les risques de rejet de certains éléments qui la composent, se heurte à nos propres réalités sociales, marquées par le fait que, de tout temps, depuis les indépendances, la politique a été et demeure la voie royale d'ascension sociale.

Dans un tel environnement, l'alternance, qui est, dans les régimes démocratiques classiques, l'une des règles centrales, est perçue comme une règle de marginalisation par la partie de la communauté qui perd les élections politiques.

La règle de l'alternance perçue et appliquée comme étant le fait pour ceux qui gagnent les élections d'écarter des instances dudit pouvoir ceux qui ont perdu, si elle est dans les pays de vieille démocratie le corollaire normal de celle-ci, apparaît dans nos pays comme une source de conflits, ainsi que le révèle l'exemple de mon propre pays.

Dans ces conditions, la solution pour asseoir dans nos pays le régime démocratique ne serait-elle pas dans une vision consensuelle de la gouvernance, entendue comme une étape transitoire vers une démocratie intégrant la vision classique de l'alternance?

Il paraît judicieux aujourd'hui d'aborder le phénomène démocratique en intégrant aux règles et au substrat classiques de la démocratie une dimension pacificatrice tirée de nos réalités sociopolitiques, de notre propre vision du monde, tout en s'inscrivant dans l'universel.

L'alternance politique prendrait dans cette phase transitionnelle une dimension nouvelle, moins conflictuelle, tout en demeurant un des éléments de la réalité démocratique.

Une telle approche permet une légitimité plus grande à ceux qui sont élus.

À travers cette réflexion, la communauté internationale est une fois de plus interpellée, afin qu'elle aide l'Afrique à se pacifier et à se doter de régimes démocratiques stables. Son développement est à ce prix.

Puisse cette session historique constituer un tournant décisif pour de nouvelles victoires en vue d'un monde meilleur et d'une Afrique en marche vers la démocratie et le progrès!

La séance est levée à 13 h 25.